

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2013**

**SOMMAIRE**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2012.....	3
<i>Madame le Maire</i> .....	4
<i>Marc THEBAULT</i> .....	4
<i>Madame le Maire</i> .....	4
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....	5
<i>Madame le Maire</i> .....	9
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	9
<i>Madame le Maire</i> .....	9
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	9
<i>Madame le Maire</i> .....	10
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	10
<i>Madame le Maire</i> .....	10
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	10
<i>Madame le Maire</i> .....	10
<i>Josiane METAYER</i> .....	10
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	11
<i>Josiane METAYER</i> .....	11
<i>Madame le Maire</i> .....	11
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	11
<i>Josiane METAYER</i> .....	12
<i>Madame le Maire</i> .....	12
<i>Alain BAUDIN</i> .....	12
<i>Madame le Maire</i> .....	12
MOTION SUR LE SOUTIEN DE PRINCIPE À LA JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION ATD QUART MONDE .....	13
<i>Madame le Maire</i> .....	15
ENERGIE CLIMAT - FONDS ET DISPOSITIFS EUROPÉENS - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU MARCHÉ DE LA CAN « MISSION D'ASSISTANCE À LA DÉTECTION ET LA MOBILISATION DE FONDS ET DISPOSITIFS EUROPÉENS RELEVANT DE LA POLITIQUE ÉNERGIE-CLIMAT DE LA CAN » ...	16
<i>Jacques TAPIN</i> .....	18
CHAUFFE-EAU SOLAIRES - ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX BAILLEURS .....	19
HANDICAP - CHARTE « VILLE HANDICAPS » .....	20
<i>Christophe POIRIER</i> .....	22
<i>Alain BAUDIN</i> .....	22
<i>Nicole IZORE</i> .....	22
<i>Madame le Maire</i> .....	23
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS .....	24
PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT D'UN JOURNALISTE CONTRACTUEL À LA DIRECTION COMMUNICATION .....	26
<i>Jean-Louis SIMON</i> .....	27
<i>Marc THEBAULT</i> .....	27
<i>Madame le Maire</i> .....	27
<i>Marc THEBAULT</i> .....	27
<i>Madame le Maire</i> .....	27
<i>Jean-Louis SIMON</i> .....	27
ACQUISITION DE PRESTATIONS DE SERVICES AUPRÈS DE L'UGAP .....	28
FINANCES - BUDGET 2013 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 .....	29
<i>Pilar BAUDIN</i> .....	30

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES CRÉMATORIUM / FOIRE EXPOSITION.....	31
FOIRE EXPOSITION - TARIFS 2014.....	33
<i>Pilar BAUDIN</i> .....	34
<i>Marc THEBAULT</i> .....	34
<i>Madame le Maire</i> .....	34
<i>Alain BAUDIN</i> .....	35
<i>Madame le Maire</i> .....	35
<i>Jérôme BALOGÉ</i> .....	35
<i>Marc THEBAULT</i> .....	36
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	36
<i>Jérôme BALOGÉ</i> .....	37
<i>Madame le Maire</i> .....	37
GESTION DES ABONNEMENTS DES PÉRIODIQUES IMPRIMÉS ET ÉLECTRONIQUES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	39
MATÉRIEL DE LEVAGE ET MANUTENTION - LOT 1 GRUE FORESTIÈRE - APPROBATION DU MARCHÉ .....	40
ATTRIBUTION DU MARCHÉ 'MISE À DISPOSITION - MAINTENANCE ET RÉAPPROVISIONNEMENT DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET D'EN-CAS' .....	41
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - NIORT ASSOCIATIONS .....	42
PARC DES EXPOSITIONS - DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA MISE À DISPOSITION DE CHAISES AU PROFIT DE LA PRÉFECTURE .....	43
DISPOSITIF APPELS À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE.....	44
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE .....	46
CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE NIORT, L'ÉTAT, LA RÉGION ET LE MOULIN DU ROC SCÈNE NATIONALE DE NIORT .....	47
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	49
<i>Sylvette RIMBAUD</i> .....	49
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	50
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	50
<i>Jérôme BALOGÉ</i> .....	52
<i>Elsie COLAS</i> .....	53
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	53
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	54
<i>Jérôme BALOGÉ</i> .....	54
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	55
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	55
<i>Jérôme BALOGÉ</i> .....	55
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	56
<i>Madame le Maire</i> .....	57
CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE MOULIN DU ROC SCÈNE NATIONALE DE NIORT .....	58
CONVENTION DE GESTION DU CHAPITEAU 2013 - 2016.....	59
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SPIP DES DEUX-SÈVRES ET LA MAISON D'ARRÊT DE NIORT POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS CULTURELLES .....	61
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES .....	62
SUBVENTION - ASSOCIATION SPORTIVE .....	64
ZAC POLE SPORTS : ACQUISITION DU FONCIER ÉQUIPÉ ET TRAVAUX SPÉCIFIQUES RELATIFS AUX ESPACES PUBLICS DU PARC ET MAIL ACTIF ET DU CORDON BOISÉ EST .....	65

**COMPENSATION POUR LES CONCESSIONS DE STATIONNEMENT DE MARCEL PAUL, LA ROULIÈRE, SAINT JEAN ET ESPACE NIORTAIS POUR L'EXERCICE 2014 ..... 67**

<i>Madame le Maire</i> .....	68
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	68
<i>Jérôme BALOGÉ</i> .....	68
<i>Frank MICHEL</i> .....	68
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	68
<i>Jérôme BALOGÉ</i> .....	68
<i>Madame le Maire</i> .....	69
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	69
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	70
<i>Alain BAUDIN</i> .....	70
<i>Frank MICHEL</i> .....	71
<i>Madame le Maire</i> .....	71
<i>Frank MICHEL</i> .....	71
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	71
<i>Madame le Maire</i> .....	71
<i>Christophe POIRIER</i> .....	72

**CONVENTION ENTRE L'ECOLE D'ARCHITECTE PARIS - VAL DE SEINE ET LA VILLE DE NIORT PORTANT RÉFLEXION PAR DES ÉTUDIANTS SUR L'URBANISME ET L'ARCHITECTURE DANS LE SECTEUR BAUGIER - CAC - BOINOT - CALE DU PORT..... 73**

**AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SEVREAU - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX..... 74**

<i>Amaury BREUILLE</i> .....	76
<i>Madame le Maire</i> .....	76
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	76
<i>Madame le Maire</i> .....	76
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	76
<i>Madame le Maire</i> .....	76
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	76
<i>Madame le Maire</i> .....	76
<i>Jean-Pierre GAILLARD</i> .....	76
<i>Jacques TAPIN</i> .....	77

**AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SEVREAU - TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT À LA VILLE DE NIORT POUR LA RÉALISATION DE 2 ARRÊTS DE BUS..... 78**

<i>Amaury BREUILLE</i> .....	79
<i>Madame le Maire</i> .....	79

**BAUX EMPHYTÉOTIQUES SUR UNE PARTIE DU HAUT DE BRÈCHE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA SARL FRAMES ..... 80**

<i>Amaury BREUILLE</i> .....	82
<i>Jérôme BALOGÉ</i> .....	82
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	83
<i>Jérôme BALOGÉ</i> .....	83
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	83
<i>Jérôme BALOGÉ</i> .....	83
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	84
<i>Madame le Maire</i> .....	84

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LA CAN POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE ..... 85**

**OPAH RU - AVENANT N°1 À LA CONVENTION PARTENARIALE ..... 87**

**REQUALIFICATION DES HALLES DE NIORT - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - AVENANT N° 2..... 89**

<i>Frank MICHEL</i> .....	91
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	91
<i>Madame le Maire</i> .....	91
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	91
<i>Jérôme BALOGÉ</i> .....	91
<i>Frank MICHEL</i> .....	91
<i>Jérôme BALOGÉ</i> .....	91
<i>Frank MICHEL</i> .....	92
<i>Jérôme BALOGÉ</i> .....	92

<b>Frank MICHEL</b> .....	<b>92</b>
<b>CENTRE DU GUESCLIN - BÂTIMENT B - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE ET DE DANSE AUGUSTE TOLBÈCQUE - CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET DU FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS À USAGE PARTAGÉ, NON TRANSFÉRÉS À LA CAN (DONT LES COMMUNS)</b> .....	<b>93</b>
<b>RESTAURANT INTER-ADMINISTRATIF DE NIORT - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION</b> .....	<b>95</b>
<b>CENTRE DU GUESCLIN - BÂTIMENT C - 1ER ÉTAGE - TRANSFERT DE BIEN MIS À DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT</b> .....	<b>96</b>
<b>COMMERCES DE LA RUE BRISSON - ANNULATION DE REDEVANCES D'OCCUPATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2013</b> .....	<b>97</b>
<b>AVIS CONCERNANT LE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DE CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS DE L'ÉTAT (E.P.F.) SUITE À L'ORDONNANCE N° 2011-1068 DU 8 SEPTEMBRE 2011</b> .....	<b>98</b>
<b>CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC</b> .....	<b>99</b>
<b>ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS RUE LOUISE MICHEL</b> .....	<b>100</b>
<b>CESSION D'UN TERRAIN RUE DE GENÈVE (BI 829) AU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN (BI 527)</b> .....	<b>101</b>
<b>CESSION D'UN TERRAIN RUE DE GENÈVE (BI 830) AU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN (BI 632)</b> .....	<b>102</b>
<b>SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ</b> .....	<b>103</b>
<b>Nathalie SEGUIN</b> .....	<b>104</b>
<b>Madame le Maire</b> .....	<b>104</b>

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 octobre 2013**

**Président :****MADAME GENEVIÈVE GAILLARD****Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

**Secrétaire de séance :** Frank MICHEL**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle MANGIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU

**Excusés :**

Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Procès-verbal n° Pv-2013-8

**Direction du Secrétariat Général**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE  
2012**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Vous avez dans vos documents le procès-verbal du Conseil municipal du mois de décembre de l'année dernière, toujours avec les mêmes remarques de part et d'autre, j'imagine, le retard est toujours important, je demande aux services de faire le maximum pour pouvoir rattraper ce retard, mais cela me paraît difficile en l'état actuel des choses.

Avez-vous des commentaires à faire ?

**Marc THEBAULT**

Vous m'avez un peu ôté le pain de la bouche, Madame le Maire, mais sans vouloir bien entendu mettre en cause le travail des services, ce n'est pas la question, nous avons passé une période difficile et maintenant c'est extrêmement compliqué pour la rattraper, je crois que la mandature se terminera et nous n'aurons pas tous les procès-verbaux.

Par principe, nous nous abstiendrons parce que sincèrement, un an après, je ne me rappelle plus exactement de la nature des débats, mais ce n'est pas une mise en cause du travail qui a été fait. C'est une abstention de principe.

**Madame le Maire**

D'ailleurs, je ne sais pas si nous votons sur les procès-verbaux. Non. Nous approuvons mais nous ne votons pas. Voilà.

En tous les cas les services font ce qu'ils peuvent, malheureusement entre les problèmes techniques que nous avons eu, tout reprendre, ce n'est pas facile.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Recueil-décisions n° Rc-2013-7

**Direction du Secrétariat Général**

**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE  
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	<b>L-2013-530</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec le CIBC - Participation d'un agent à un bilan de compétences</i>	1 000,00 € TTC	<b>5</b>
2.	<b>L-2013-549</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec GERFI+ - Participation d'un agent au stage 'Du génogramme au géno-sociogramme : outil de compréhension de la trame familiale et de la fratrie'</i>	880,00 € net	<b>6</b>
3.	<b>L-2013-558</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec CSTA - Participation de 2 agents à la formation 'Soudage des thermoplastiques'</i>	2 480,00 € HT soit 2 966,08 € TTC	<b>7</b>
4.	<b>L-2013-509</b>	SECRETARIAT DES ELUS <i>Formation Cohérences 'Exister dans sa communication : un défi au quotidien'</i>	1 530,00 € net	<b>8</b>
5.	<b>L-2013-541</b>	DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ <i>Marché Dommages aux Biens - SMACL Assurances lot n° 1 - Mise à jour des superficies déclarées - Avenants 4 - 6 - 7</i>	10 061,07 € TTC	<b>9</b>
6.	<b>L-2013-514</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 pour l'association : SA Souché Niort et Marais</i>	720,00 € net	<b>11</b>
7.	<b>L-2013-515</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec Décibels Animés</i>	742,00 € net	<b>14</b>
8.	<b>L-2013-516</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec Agnes BRILLATZ - Je regarde</i>	540,00 € net	<b>17</b>
9.	<b>L-2013-517</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec Réjane ARNAU</i>	720,00 € net	<b>20</b>

10.	<b>L-2013-519</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 pour l'association : Taewondo Club Niortais</i>	1 140,00 € net	<b>23</b>
11.	<b>L-2013-525</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 pour l'association : Amicale Sportive Niortaise</i>	960,00 € net	<b>26</b>
12.	<b>L-2013-527</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 pour l'association : Hors Champs</i>	600,00 € net	<b>29</b>
13.	<b>L-2013-528</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 pour l'association : Niort GR</i>	720,00 € net	<b>32</b>
14.	<b>L-2013-540</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Attribution du marché de fournitures et livraisons d'articles de sport scolaire</i>	Montant annuel minimum : 2 500,00 € HT Montant annuel maximum : 25 000,00 € HT	<b>35</b>
15.	<b>L-2013-561</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec : Fatiha SALHI</i>	540,00 € net	<b>37</b>
16.	<b>L-2013-562</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : LEA Les Ateliers du Baluchon</i>	840,00 € net	<b>40</b>
17.	<b>L-2013-563</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec : Corine PINEAU</i>	1 020,00 € net	<b>43</b>
18.	<b>L-2013-565</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'artiste : Inza BAMBA</i>	1 020,00 €	<b>46</b>
19.	<b>L-2013-566</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : Les Naines Blanches</i>	600,00 € net	<b>49</b>

20.	L-2013-567	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : E.T.N.</i>	300,00 € net	52
21.	L-2013-568	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : Echiquier Niortais</i>	600,00 € net	55
22.	L-2013-569	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : Comité Départemental EPMM 79</i>	780,00 € net	58
23.	L-2013-570	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : Compagnie Ego</i>	300,00 € net	61
24.	L-2013-571	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'artiste : Jacques POMMIER</i>	360,00 € net	64
25.	L-2013-543	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Réalisation de levés topographiques - Consultation par procédure adaptée - Signature du marché de prestations intellectuelles</i>	11 950,00 € HT soit 14 292,20 € TTC	67
26.	L-2013-368	DIRECTION DE LA COMMUNICATION <i>Achat de prestation de communication</i>	50 000,00 € TTC	68
27.	L-2013-504	DIRECTION FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS <i>Cessation d'activité de la Régie de Recettes pour la délivrance de photocopies de documents administratifs</i>	/	70
28.	L-2013-510	DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX <i>Attribution d'un contrat d'accord-cadre de lavage de vêtements de travail et articles textiles</i>	Montant maximum annuel : 35 000,00 € HT	72
29.	L-2013-532	DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX <i>Fourniture de matériels de travaux publics pour la voirie - Mini pelle - Approbation du marché</i>	28 500,00 € HT soit 34 086,00 € TTC	74
30.	L-2013-535	DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX <i>Marché d'audit pour l'optimisation de la commande publique à la Ville de Niort - Avenant n°1</i>	4 400,00 € HT soit 5 262,40 € TTC	76
31.	L-2013-548	DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX <i>Fourniture de Béton Prêt à l'Emploi pour les services de la Ville de Niort - Avenant de transfert de l'accord cadre</i>	/	78
32.	L-2013-555	DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX <i>Marché subséquent à bons de commande - Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux administratifs - Espace Associatif Langevin Wallon</i>	1 000,00 € HT	79

33.	<b>L-2013-524</b>	MISSION EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES <i>Mission d'évaluation relative au projet de rénovation urbaine et sociale sur le quartier du Clou-Bouchet et de la Tour-Chabot Gavacherie - Avenant n°5</i>	1 200,00 € HT soit 1 435,20 € TTC	<b>81</b>
34.	<b>L-2013-486</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Extension du Centre Socioculturel de Sainte Pezenne - Marchés de travaux - Attribution du lot 3</i>	6 183,05 € HT soit 7 394,93 € TTC	<b>83</b>
35	<b>L-2013-396</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Local poubelle rue Henri Clouzot – Convention d'occupation à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et le syndicat des copropriétaires de la Résidence Victor Hugo</i>	/	<b>85</b>
36.	<b>L-2013-506</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Poitou-Charentes d'une partie des locaux sis 7B rue Max Linder à Niort</i>	Redevance annuelle : 888,00 €	<b>90</b>
37.	<b>L-2013-511</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Contrat de Service Dialège Internet entre la Ville de Niort et EDF Collectivités</i>	157,50 € HT soit 188,37 € TTC par mois	<b>97</b>
38.	<b>L-2013-531</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Salle de l'Espace Associatif Langevin Wallon - Convention d'occupation à temps partagé entre la Ville de Niort et l'Association 'Just Dance Niort'</i>	Mois de septembre : 1,70 €/heure Novembre et décembre : 2,15 €/heure	<b>99</b>
39.	<b>L-2013-538</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Groupe scolaire Jean Mermoz Elémentaire - Acquisition d'une régulation - Attribution du Marché</i>	10 499,65 € HT soit 12 557,58 € TTC	<b>107</b>
40.	<b>L-2013-505</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Acclameur - Mise aux normes d'accessibilité des escaliers de la salle événementielle et de la salle vertige - Attribution du marché</i>	48 206,22 € HT soit 57 654,64 € TTC	<b>108</b>
41.	<b>L-2013-523</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Acquisition d'un matériel de levage pour l'Acclameur</i>	19 500,00 € HT soit 23 322,00 € TTC	<b>110</b>
42.	<b>L-2013-529</b>	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL <i>Paiement des honoraires à la Société civile professionnelle d'avocats PIELBERG - KOLENC - Prestation de conseil juridique</i>	1 400,00 € HT soit 1 674,40 € TTC	<b>112</b>
43.	<b>L-2013-539</b>	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL <i>Paiement d'honoraires à Mounir Meddeb - Cabinet d'Avocats Energie-legal - prestation de conseil juridique</i>	3 000,00 € HT soit 3 588,00 € TTC	<b>113</b>

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**

**RETOUR SOMMAIRE****Madame le Maire**

Avez-vous des questions concernant le Recueil des décisions ?

**Elisabeth BEAUVAIS**

J'ai deux questions à poser. La première c'est au niveau des conventions pour les animations périscolaires : On peut se féliciter d'avoir des animations de qualité, mais avons-nous un coût global de ce que cela représente ?

Et puis je me suis aussi interrogée sur la disparité des montants des « cachets » : C'est 1 000 €, ou 300 €, d'où est-ce que cela vient ?

La deuxième question, alors là je suis étonnée, concerne la mise aux normes d'accessibilité des escaliers de la salle événementielle, or c'est une construction très récente, et la loi sur l'accessibilité date de 2005, donc je ne comprends pas comment une structure récente n'ait pas pris en compte ces normes, puisque tous les bâtiments qui recevaient du public, normalement c'était 2015, je sais que c'était prolongé, mais tout ce qui était construit depuis 2005 et à plus forte raison depuis 2008, aurait du prendre en compte ces normes, parce que c'est un coût, presque 60 000 €, ça me surprend.

**Madame le Maire**

Sur ce dernier point, la commission de sécurité était passée avant l'ouverture et n'avait pas relevé de chose particulière, elle est repassée depuis et nous a demandé de mettre des plaques antidérapantes sur toutes les marches de l'Acclameur. Evidemment, je regrette moi aussi que cela n'ait pas été vu plus tôt, mais quand la commission est sont passée la première fois, tout était nickel, et la deuxième fois il manquait ça.

Ensuite, concernant les activités périscolaires, nous sommes en train de faire l'inventaire, pour connaître le coût global, et nous vous tiendrons informés.

Sur les différences de « cachets », tout dépend des compagnies, des associations, Nicolas MARJAULT peut peut-être vous en parler car il suit ces choses là.

**Nicolas MARJAULT**

Ce n'est pas ma direction et globalement je n'ai pas suivi spécifiquement ces contractualisations, mais en revanche il ne faut pas imaginer que derrière l'ensemble des décisions ce soient nécessairement des « cachets », parce qu'en fait les statuts varient, là il y a des associations qui par exemple contractualisent sous la forme de statut d'auto entrepreneur, d'autres sous la forme d'intermittents du spectacle, d'autres sous la forme d'une prestation, et en plus il y a le nombre de personnes par intervention. Donc là, nous avons juste des montants conventionnels, il faudrait regarder dans le détail et voir avec la direction concernée le nombre, la durée et le type de statut.

**Madame le Maire**

Mais nous vous apporterons toutes les informations par écrit, si vous le souhaitez, lorsque les activités seront bien mises en place. D'autres questions ?

**Rose-Marie NIETO**

Direction de la Communication, achat de prestations pour 50 000 €

En quoi consiste cet achat, s'il vous plaît ?

**Madame le Maire**

C'est l'achat de publicité Ville de Niort pour les Chamois.

Nous avons deux matelas ainsi que deux écrans qui sont marqués Ville de Niort.

**Jérôme BALOGÉ**

Une décision porte sur la mission des évaluations des politiques publiques concernant notamment les projets de rénovation urbaine et sociale sur le quartier du Clou Bouchet et de la Tour Chabot – Gavacherie.

Je ne connais pas l'objet réel de cette mission d'évaluation puisqu'il n'est pas déterminé, toutefois un certain nombre de commerces pour le secteur de la Tour Chabot – Gavacherie, qui est donc concerné par le périmètre de cette mission, sont aujourd'hui en difficulté et devraient faire l'objet d'indemnisation.

Je n'ai pas vu encore de délibérations, ni même de décisions, portant droit à indemnisation. A leur demande, je voudrais savoir quand est-ce que cette indemnisation pourrait avoir lieu et quel en est le montant pour qu'ils puissent rester, qu'on puisse encore avoir une Boulangerie à la Gavacherie, qu'on puisse encore avoir un bureau de tabac et un commerce.

**Madame le Maire**

Avant de laisser la parole à Madame METAYER, je voudrais vous dire que les missions d'évaluations sont incluses dans le projet de rénovation urbaine. Nous avons l'obligation de faire l'évaluation et aujourd'hui cette évaluation est en cours. Là aussi, nous aurons l'occasion d'en reparler.

**Josiane METAYER**

Deux choses. D'abord, les commerces de la Place Jacques Cartier sont en bonne voie, ils vont ouvrir à la fin de l'année et j'espère qu'on aura sur cette place rénovée dans le cadre de la rénovation urbaine, une entité commerciale intéressante pour la Ville et également pour les gens du quartier.

La Coop a commencé à intégrer la cellule qui lui est destinée, elle va l'aménager et devrait déménager au mois de novembre – décembre. A côté, le bar tabac va aussi déménager fin décembre et pour la Poste, le

déménagement nous est annoncé pour le mois prochain. Avec bien évidemment la Boulangerie attenante, plus le petit marché du vendredi matin, cela devrait donner une animation et un pôle commercial attractif. En ce qui concerne les dédommagements dus aux travaux, quelques commerces ont fait des demandes, les dossiers sont en cours, la commission ne s'est pas encore tenue mais il y aura dédommagement, ce sera étudié par la commission, je pense, dans les semaines qui viennent.

#### **Jérôme BALOGÉ**

Une indemnisation qui couvre tout le temps des travaux ou juste le temps des travaux qu'il y a en face du commerce, comme ça a été très souvent le cas ?

#### **Josiane METAYER**

Je ne peux pas vraiment vous répondre avec précision, effectivement actuellement il y a encore des travaux sur la rue de la Tour Chabot et la rue de la Gavacherie jusqu'à à peu près mi-novembre, donc je pense qu'ils sont également concernés pendant ce temps là.

La Place Jacques Cartier est finie, on peut y accéder par l'intérieur du quartier. La Boulangerie a également dû déposer un dossier récemment.

#### **Madame le Maire**

Vous savez qu'il faut que les commerçants nous donnent des dossiers complets, ils sont en train de les monter puisque les travaux ne sont pas encore terminés.

#### **Alain PIVETEAU**

Je voudrais rappeler que cette commission ne travaille pas de façon discrétionnaire, c'est-à-dire qu'elle n'adapte pas en fonction de telle ou telle situation. La règle qui prévaut à l'inscription, ou pas, la proposition, ou pas, d'une indemnisation, c'est bien le lien entre les travaux et l'impact, que ce soit leur mise en place ou que ce soit le temps réel des travaux, donc l'impact sur l'activité ou le chiffre d'affaires, c'est ensuite étudié par la commission qui est composée, vous le savez mais il faut le répéter, pas simplement d'élus mais aussi de représentants des commerçants, des chambres consulaires, et c'est à partir de cette règle-là, un avis qui a toujours été unanime, un avis d'indemnisation est proposé au Conseil municipal qui ensuite décide.

Donc il n'y a pas d'inquiétude à avoir, mais je n'ai pas senti une inquiétude particulière, juste une nécessité de rappeler un peu le mode de fonctionnement ainsi que les règles.

La commission prend en compte la réalité des effets négatifs sur l'activité. Ca ne se fait pas au petit bonheur la chance, ça se fait avec une règle qui est l'impact des travaux sur l'évolution du chiffre d'affaires, cette règle est juridique, elle s'impose à nous, elle s'impose au travail de la commission mais aussi au choix fait par le Conseil municipal. La difficulté, c'est évidemment d'isoler à chaque fois l'ensemble des autres facteurs : L'environnement économique en général, l'insuffisance de la demande que ressentent absolument tous les commerçants et les activités économiques aujourd'hui à Niort ou ailleurs, c'est ce qu'on appelle une crise économique, non pas de l'offre mais bien de la demande et ça il

faut l'isoler, nous ne le faisons pas tout seul, nous le faisons à travers cette commission dont la représentativité n'a jamais été contestée ici. Vous voilà rassurés.

**Josiane METAYER**

Je voudrais ajouter qu'il y a véritablement un suivi très important de la part de la Direction du PRUS qui se rend toutes les semaines sur le terrain et ils sont en relation hebdomadaire voire quotidienne avec les commerçants.

Je veux bien m'engager au prochain Conseil, à faire le point exact sur les demandes et éventuellement sur les commissions qui pourraient se tenir. Les commerçants ne sont pas laissés dans la nature, ils sont véritablement en relation avec la Direction du PRUS et je voudrais faire remarquer ici leur travail au quotidien sur ce quartier.

**Madame le Maire**

Et il est bien évident que nous ne ferons pas de différence entre ces commerçants et d'autres commerçants, si ça peut vous rassurer.

**Alain BAUDIN**

Je voulais simplement rappeler que c'était quelque chose qui avait été prévu dans le montage du dossier en 2007 et dans la matrice du PRUS, c'est donc tout à fait logique.

**Madame le Maire**

Les commerçants seront indemnisés en fonction de leurs pertes au même titre que tous les autres commerçant qui l'ont déjà été.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Voeu n° V-2013-2

**Direction du Secrétariat Général**

**MOTION SUR LE SOUTIEN DE PRINCIPE À LA  
JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE  
ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION ATD QUART  
MONDE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Pour la 26<sup>ème</sup> année consécutive, l'association ATD QUART MONDE organise le 17 octobre une journée mondiale du refus de la misère.

Comme l'an passé, nous vous proposons de voter une motion afin de rappeler la détermination de la Ville de NIORT à lutter contre la grande pauvreté et l'exclusion et à réduire les inégalités.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter la motion suivante :

Bien que la pauvreté baisse dans le monde, près du quart des habitants de notre planète vit toujours sous le seuil de la pauvreté et les disparités s'accroissent. Selon le dernier rapport de l'ONU, près de 60% des personnes sous-alimentées se trouvent en Asie du Sud et en Afrique sub-saharienne, où une personne sur cinq connaît la faim de façon chronique.

Or le ralentissement économique mondial, la flambée des prix alimentaires et pétroliers risquent d'avoir des conséquences dramatiques pour les populations les plus démunies.

A travers son Centre Communal d'Action Sociale, la Ville de NIORT mène une politique volontariste de solidarité envers les personnes les plus vulnérables, qui a bénéficié en 2012 à pas moins de 1286 ménages dont 429 nouveaux ménages.

Dans cette période de crise où de plus en plus de familles se retrouvent fragilisées, l'enveloppe globale des aides accordées par le Centre Communal d'Action Sociale a augmenté de 17% depuis 2008 dont 11% pour l'aide alimentaire. Le Centre Communal d'Action Sociale travaille à la prise en compte de ces nouveaux publics, à travers une réforme des aides facultatives et la mise en place de la notion de « reste pour vivre ».

D'autre part, la Ville de NIORT poursuit son action de soutien aux associations qui accompagnent ces populations, en particulier les associations humanitaires engagées dans l'aide alimentaire : au-delà d'un soutien financier, la Ville est au cœur d'une démarche de mutualisation de leurs moyens et d'optimisation de leur action, à travers l'animation de la charte alimentaire niortaise et la création d'une plate-forme d'aide alimentaire.

Par ailleurs, dans les cantines scolaires, les garderies, les quotients familiaux ont fait l'objet d'une réforme qui améliore la progressivité des tarifs, passant de 9 à 12 tranches, pour que chacun accède au service public en fonction de ses moyens.

Enfin, la Ville de NIORT a mis en place un bouclier social de l'eau afin de protéger les ménages les plus démunis et de leur garantir un accès aux besoins fondamentaux en faisant en sorte que la facture d'eau n'excède pas 3% de leurs revenus.

Le Conseil municipal entend donc par cette motion marquer une nouvelle fois son soutien à toutes les actions de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités, en écho à l'initiative d'ATD QUART MONDE, et sa détermination dans le combat contre l'exclusion et pour le respect des besoins fondamentaux.

Le Conseil municipal a approuvé à l'Unanimité

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**

PROCES-VERBAL

Vous avez reçu, avec les documents qui vous ont été envoyés, une motion que je vous propose d'adopter, pour un soutien de principe à la journée mondiale du refus de la misère qui est organisée par l'association ATD Quart Monde.

Vous avez eu le texte qui précise où nous en sommes aujourd'hui de la pauvreté même si nous savons qu'au plan international elle recule un petit peu, néanmoins il y a quand même beaucoup de personnes dans le monde qui vivent bien en dessous du seuil de pauvreté. Il est important de souligner que la Ville de Niort s'intéresse aussi à ces populations, et à côté de cela, cette motion vient souligner les efforts qui sont faits au plan local concernant la lutte contre la pauvreté, avec les mesures qui sont prises par le CCAS, bras armé, si j'ose dire, de la collectivité pour venir en aide aux personnes en grande difficulté. Un certain nombre d'entre vous font partie du Conseil d'Administration du CCAS, j'ai rappelé un certain nombre de choses dans cette motion, mais je pense que vous êtes tous informés des efforts que fait la Ville de Niort pour essayer d'atténuer cette misère auprès d'un certain nombre de nos populations. Qu'il s'agisse d'aide alimentaire, qu'il s'agisse de reste pour vivre, qu'il s'agisse d'énergie, nous essayons de faire au maximum de ce que nous pouvons et nous espérons qu'il y aura moins de personnes en situation de misère dans les années qui viennent.

**Direction de Projet Agenda 21****ENERGIE CLIMAT - FONDS ET DISPOSITIFS  
EUROPÉENS - CONVENTION DE PARTICIPATION  
FINANCIÈRE DE LA VILLE AU MARCHÉ DE LA CAN  
« MISSION D'ASSISTANCE À LA DÉTECTION ET LA  
MOBILISATION DE FONDS ET DISPOSITIFS  
EUROPÉENS RELEVANT DE LA POLITIQUE  
ÉNERGIE-CLIMAT DE LA CAN »**

Monsieur Jacques TAPIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Selon la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 qui impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Energie Territorial (PCET), le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le PCET de la Ville élaboré dans le cadre du dispositif de labellisation Cit'ergie.

Le PCET vient ainsi renforcer le volet énergie-climat de la stratégie niortaise de développement durable approuvée à l'unanimité le 16 décembre 2011 et traduit dans le plan d'actions Agenda 21 adopté à l'unanimité au Conseil municipal le 14 mai 2012.

Dans le cadre de l'élaboration de leur PCET, la Ville et la Communauté d'Agglomération de Niort ont engagé une collaboration pour mutualiser les actions à développer dans ce domaine, notamment en faveur de la sensibilisation aux économies d'énergie.

De plus, dans un contexte de contraintes budgétaires fortes des collectivités, la Ville et la CAN souhaitent travailler conjointement sur la recherche de nouveaux financements.

Par le biais d'un accord cadre pour un accompagnement dans la construction de sa politique énergie-climat, la CAN a engagé en 2013 un marché « d'assistance à la détection et la mobilisation de fonds et dispositifs européens relevant de la politique énergie-climat ». Celui-ci se compose de trois volets :

- la construction de la stratégie européenne de la CAN, à travers l'identification des opportunités de candidater à des programmes européens pour financer des actions planifiées dans le PCET (tranche ferme) ;
- la mise en place d'un système de veille des programmes et instruments européens, au regard de la nouvelle planification établie sur la période 2014-2020 (tranche ferme) ;
- le déclenchement, en fonction des opportunités, d'une assistance au montage d'une proposition technique et financière pour le dépôt d'un dossier de candidature à un dispositif européen (tranche conditionnelle).

Dans un objectif de mutualisation de la recherche de fonds, la CAN a ainsi proposé à la Ville de bénéficier des deux premières phases du marché via un cofinancement de ces phases pour un montant de 5 262,40 € TTC.

Cette participation présente un intérêt pour la Ville de Niort dans la mesure où elle favorise un développement des actions menées en matière d'énergie-climat au moyen d'une diversification de l'origine des financements et permet de veiller à la cohérence des actions menées sur le territoire en mutualisant les projets.

La convention avec la CAN présentant le marché et les dispositions de participation est jointe en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de participation financière de la Ville au marché engagé par la CAN de « Mission d'assistance à la détection et la mobilisation de fonds et dispositifs européens relevant de la politique énergie-climat de la CAN » ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jacques TAPIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jacques TAPIN**

Cette délibération vous propose d'approuver une convention de participation financière de la Ville au marché de la Communauté d'Agglomération de Niort, en l'occurrence, celui d'une mission d'assistance à la détection et la mobilisation de fonds européens concernant nos politiques énergie-climat.

Ce marché se compose de trois volets, d'abord la construction de la stratégie européenne de la Communauté d'Agglomération de Niort, ensuite la mise en place d'un système de veille, et enfin le déclenchement en fonction des opportunités d'une assistance au montage des propositions.

Le montant concerné pour notre collectivité s'élève à 5 262,40 € soit 50% de la dépense engagée.

L'intérêt pour notre collectivité est double. D'une part diversifier les sources de financement, et d'autre part assurer la cohérence des actions menées sur le territoire puisque nous travaillons sur ce sujet évidemment en partenariat avec la Communauté d'Agglomération.

Les termes de la convention sont présentés en annexe. Il vous est donc demandé d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-439

**Direction de Projet Agenda 21**

**CHAUFFE-EAU SOLAIRES - ATTRIBUTION DE  
L'AIDE AUX BAILLEURS**

Monsieur Jacques TAPIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la démarche de développement durable dans laquelle la Ville de Niort est engagée, il a été décidé, par délibération du 8 décembre 2008 avec une application pour les dossiers dont la date de demande est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2009, d'accorder une aide aux bailleurs sociaux à hauteur de 500 euros par logement pour l'installation de chauffe-eau solaires.

L'aide accordée par la Ville de Niort est complémentaire de l'aide versée par le Fonds régional d'excellence environnementale, alimentée par le Conseil régional de Poitou-Charentes, l'ADEME et le FEDER. Les services de la Région et de l'ADEME procèdent à l'instruction des dossiers, garantissant de ce fait une cohérence entre les dispositifs d'aide. Seuls les dossiers ayant reçu l'agrément des services susmentionnés peuvent être aidés par la Ville de Niort.

Un dossier de 20 installations a été déposé par le bailleur SEMIE, pour une prise en charge totale de 10 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement à la SEMIE d'une aide de 10 000 € pour les installations projetées pour 20 logements « village senior », allée Vasco de Gama.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jacques TAPIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-440

**Direction de Projet Agenda 21**

**HANDICAP - CHARTE « VILLE HANDICAPS »**

Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

- Vu la convention internationale sur les droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 et ratifiée par la France le 1er avril 2010 ;

- Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

- Vu la stratégie niortaise de développement durable, adoptée à l'unanimité au Conseil municipal de la Ville de Niort du 16 décembre 2011 ;

- Vu le plan d'actions Agenda 21 et notamment sa première orientation stratégique « Etre solidaire à Niort », adopté à l'unanimité au Conseil municipal le 14 mai 2012 ;

La Ville de Niort, porteuse de valeurs de solidarité, développe une politique volontariste pour rendre la Ville accessible dans ses composantes urbaines et sociales et de fait, favoriser l'intégration et la participation des personnes en situation de handicap au sein de la cité.

Conformément au programme municipal « Niort, Ville par Nature » et à l'Agenda 21 niortais, de nombreuses actions sont aujourd'hui mises en place, démontrant l'engagement de la Ville de Niort en matière de handicap au-delà de la réglementation.

Ces actions, menées en partenariat avec la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH), font d'ailleurs l'objet d'un rapport présenté annuellement devant le Conseil municipal.

Afin de poursuivre et de développer cette démarche, la Ville de Niort a formalisé sa stratégie en matière de handicap, à travers la charte « Ville Handicaps ».

Plusieurs objectifs sont alors visés :

- Structurer les engagements de la Ville en matière de handicap ;
- Expliciter la manière de rendre opérationnelle la prise en compte du handicap au sein des politiques municipales ;
- Valoriser les actions déjà mises en place ;
- Définir, dans une logique d'amélioration continue, une trajectoire commune et partagée.

La charte « Ville Handicaps », construite à partir d'un diagnostic interne et en consultation avec la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées et le Master IPHD « Intégration des Personnes Handicapées et en Difficulté », repose sur 3 axes, 10 engagements et 32 objectifs :

- Axe 1 : « pour une ville accessible à tous »
- Axe 2 : « pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité »
- Axe 3 : « pour une ville accueillante et coopérante »

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la charte « Ville Handicaps » ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la charte « Ville Handicaps » et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER

PROCES-VERBAL

**RETOUR SOMMAIRE****Christophe POIRIER**

Cette délibération est relative à la charte « Ville handicaps » que la Ville de Niort a souhaité élaborer et qu'elle soumet aujourd'hui à l'approbation du Conseil municipal.

Cette charte à plusieurs objectifs : Structurer nos engagements en matière de handicap, rendre explicite la manière de rendre très opérationnelle la prise en compte du handicap au sein des politiques municipales, valoriser nos actions en matière de politiques handicap, et définir dans une logique d'amélioration continue une trajectoire commune et partagée.

Trois grands principes qui nous ont guidés dans l'élaboration de cette charte : Considérer que l'accessibilité doit être prise au sens le plus universel possible, c'est-à-dire être pensée de façon globale et non partialisée, dans une démarche en mode projet ; Considérer tous les types de handicaps ; Etre en cohérence avec les textes de références. On pense bien sûr à la loi de 2005, mais aussi aux conventions internationales pour les droits des personnes handicapées, à l'Agenda 22 élaboré au niveau régional, l'Agenda 21 adopté par la Ville de Niort, et puis bien entendu le programme municipal de la Ville de Niort qui fixe déjà un certain nombre de grands principes en matière de handicap.

Cette charte est structurée autour de 3 grands axes, de 10 engagements et de 32 objectifs. Je ne vais pas les décliner puisque vous avez en annexe cette charte qui a été présentée.

Nicolle IZORE et moi-même, nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions si vous en avez, en sachant que pour nous, toutes les actions mises en places font l'objet d'un suivi extrêmement précis, et pour chaque action nous pointons si c'est fait, si c'est intégré dans les pratiques, si c'est en cours de réalisation ou si le chantier reste à entreprendre.

Encore une fois, nous sommes à l'écoute de vos questions et de vos observations si vous en avez.

**Alain BAUDIN**

L'autre jour, en commission, j'avais soulevé le problème de porter tout d'abord une attention particulière au handicap en prenant en compte les déficiences mentales, et plus particulièrement dans les activités sportives entre le « Handisport » et le « Sport adapté ». Ce n'est pas tout à fait la même approche, et je voulais savoir si on l'avait vraiment décliné de cette manière là parce que je crois que nous avons des institutions dans notre Ville par rapport à ce public là, et je crois qu'il faut aussi tout mettre en œuvre pour faciliter leur insertion à tout niveau dans ce domaine.

**Nicole IZORE**

Par rapport à ce handicap, nous travaillons évidemment en étroite collaboration avec l'ADAPEI (Association Départementale Amis et Parents Enfants Inadaptés) qui est située au sein de notre commission communale d'accessibilité et qui n'hésite pas à intervenir justement pour que nous n'oublions surtout pas ces enfants là.

**Madame le Maire**

Mais il y a peut-être d'autres associations qu'il faudrait inclure.

On pense à l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), en voyant Madame COLAS ici, pour les malvoyants ou les malentendants, c'est aussi un handicap, donc il faudrait peut-être aller encore plus loin dans cette démarche, mais sachez Monsieur BAUDIN que nous prenons en compte tous ces handicaps et vous savez que sur la Ville, des associations travaillent particulièrement bien de ce côté-là, et dans les états généraux du sport que nous avons réalisés en 2008, il avait été donné un petit bonus pour les associations qui prennent en compte ces problématiques.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-441

**Direction Ressources Humaines**

**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

**POLE DEVELOPPEMENT DURABLE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**Direction des Vies Participatives**

Ouverture de poste

- 1 poste de rédacteur

**POLE VIE DE LA CITE**

**Direction de l'Education**

Création de poste

- 1 poste de rédacteur ou de technicien coordonnateur périscolaire

**Direction Accueil et Formalités Citoyennes**

Création de poste

- 1 poste de rédacteur

**POLE RESSOURCES**

**Direction Logistique et Moyens Généraux**

Ouverture de poste

- 1 poste d'attaché

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-442

**Direction Ressources Humaines**

**PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT  
D'UN JOURNALISTE CONTRACTUEL À LA  
DIRECTION COMMUNICATION**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération en date du 22 septembre 2006, le Conseil municipal a créé un poste à temps complet de journaliste, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à la Direction de la communication.

Suite à la vacance de ce poste, un appel externe à candidatures a été publié. Cependant, aucun fonctionnaire, détenant les compétences requises pour assurer les missions, n'a pu être retenu.

Afin de permettre à la Direction de la communication d'assurer la continuité du service public, il est proposé de recourir au recrutement d'un candidat, par voie contractuelle, dont les diplômes et l'expérience sont de nature à répondre aux besoins du poste à pourvoir.

Ce recrutement s'opérera conformément à l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, pour une durée de 3 ans dont la rémunération sera afférente à l'un des échelons de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits sont prévus au budget 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement d'un journaliste contractuel, à temps complet, pour une durée de 3 ans, à la Direction de la communication.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	5
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

**RETOUR SOMMAIRE****Jean-Louis SIMON**

Il ne s'agit pas de la création d'un poste puisque ce poste de journaliste contractuel à la Direction de la Communication existe depuis 2006, mais une succession de mouvements de personnel, les personnes restant toujours au service mais prenant des responsabilités supérieures ou différentes. Nous avons besoin de recruter un journaliste sur ce sujet.

C'est la personne qui établit le « Vivre à Niort », et au passage j'en profite pour rappeler le prix que nous venons de recevoir, le service a obtenu le 1<sup>er</sup> prix national pour « Vivre à Niort » sous sa forme papier et sous sa forme web.

**Marc THEBAULT**

A nos yeux, la communication et l'information, ce n'est pas exactement la même chose. Le rôle du personnel qui travaille au service Communication est de faire connaître les actions conduites par la municipalité alors que pour un journaliste, il y a quand même une notion très forte, qui est l'indépendance. Donc nous ne voyons pas l'utilité de la présence d'un journaliste au sein d'un service communication, il y a des chargés de communication qui peuvent faire ce travail rédactionnel de façon tout à fait satisfaisante, c'est pour ça que nous ne voterons pas cette délibération.

Et au passage, si vous voulez aider, il faudrait mieux aider le service du Secrétariat de la séance en le renforçant pour pouvoir terminer rapidement nos procès-verbaux des années passées.

**Madame le Maire**

Merci de cette information par rapport à la position de votre groupe, sachant qu'un journaliste écrit quand même des articles et si nous n'avons pas de journaliste, par exemple pour faire le « Vivre à Niort », ce n'est pas forcément un chargé de mission qui pourrait le faire et justement, si nous avons été primés, c'est que nous avons des compétences extrêmement fortes pour la rédaction de nos articles, car c'est un vrai métier que celui de journaliste.

**Marc THEBAULT**

C'est un métier indépendant.

**Madame le Maire**

Non, vous avez des journalistes dans de nombreuses collectivités et ils sont indépendants dans les articles qu'ils écrivent, simplement, là, ils écrivent pour le « Vivre à Niort ».

**Jean-Louis SIMON**

Une petite précision, il y a quand même 7 ans qu'il occupe le poste.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-443

**Direction des Systèmes d'Information  
et de Télécommunications**

**ACQUISITION DE PRESTATIONS DE SERVICES  
AUPRÈS DE L'UGAP**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Actuellement, la Ville de Niort assure le déploiement et l'évolution du parc informatique pour les services de la Ville de Niort, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV).

La Ville de Niort souhaite d'une part migrer l'ensemble des postes de la Ville de Niort, du CCAS et du SEV, vers WINDOWS 7 et Office 2013 et d'autre part avoir la possibilité d'acquérir des prestations de services pour les études, le développement, la mise au point, la maintenance et le paramétrage d'intégration de logiciels libres.

L'UGAP proposant aux collectivités territoriales ce type de services, la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications prévoit d'acquérir sur trois ans diverses prestations pour un montant de 400 000 € HT. Toutefois, cette délibération ne confère pas un droit d'exclusivité à l'UGAP pour des achats de même nature.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les bons de commande établis auprès de l'UGAP pour les acquisitions de prestations informatiques et à signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-444

**Direction Finances et Marchés publics**

**FINANCES - BUDGET 2013 - DÉCISION  
MODIFICATIVE N°1**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2013, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter au titre de l'exercice 2013, la décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

**RETOUR SOMMAIRE****Pilar BAUDIN**

La décision modificative n°1 consiste essentiellement en des ajustements de crédits en fin d'année.

En fonctionnement, les dépenses de gestion courante augmentent de 150 995 € dont une diminution de 117 000 € pour la non utilisation de la ligne de trésorerie, une augmentation des admissions en non valeur qu'on verra dans une délibération suivante, de nouvelles charges patronales sur les indemnités des élus, des ajustements de salaires pour les animateurs, une remise en l'état du Golf avant l'attribution de la DSP (Délégation de Service Public), une convention avec la MIPE, des réparations de véhicules et des travaux inscrits en investissement qui ont été effectués en régie.

Les recettes de gestion courante augmentent de 199 000 € elles concernent un legs, des nouveaux contrats de concession électrique, des redevances de concession GRDF, un remboursement d'assurance suite à réparation d'automobile, des remboursements EDF pour les travaux des kiosques et la mise en place d'activités culturelles avec la maison d'arrêt.

Comme vous pouvez le constater il y a un solde positif qui est ajusté par une diminution des dépenses imprévues de 33 000 €

La section d'investissement diminue en dépenses de 141 840 € des subventions qui sont reportées sur l'exercice 2014 en diminution, des crédits qui étaient inscrits au BS (Budget supplémentaire) dont le coût est inférieur aux prévisions, ou des opérations terminées. En diminution également des crédits non utilisés avant la fin de l'année qui sont réinscrits en 2014 et des inscriptions nouvelles concernant les travaux dans le bourg de Sevreau, la sécurisation de la Venise Verte, des ajustements de crédits sur le schéma directeur cyclable, la création des abris de vélos pour les agents de l'Hôtel de Ville, une subvention pour le RIA (Restaurant Inter Administratif) pour l'achat de matériel de cuisine, une réfection de la salle de la Venise Verte et des chaudières dans la salle Barra et l'école Ferdinand Buisson.

Le volume d'augmentation de recettes est de 125 160 €, il concerne les amendes de Police, les redéploiements d'opérations de quartier, la participation du Conseil général pour le bourg de Sevreau, la participation de la CAN pour la Venise Verte, une subvention de la CAN pour les pergolas de la Brèche et l'accessibilité du stade René Gaillard, des interventions sur des immeubles endommagés, c'est la participation des propriétaires, et une subvention de l'Etat sur les achats d'urnes et d'isolaires.

En diminution, un ajustement d'inscription du FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA).

Par conséquent, l'équilibre de la DM est assuré par une inscription sur la ligne de dépenses imprévues de 348 005 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-445

**Direction Finances et Marchés publics**

**CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN  
NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS  
ANNEXES CRÉMATORIUM / FOIRE EXPOSITION**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le Budget Principal, l'ex régie de l'eau de la Ville de Niort, ainsi que les budgets annexes : Crématorium, Pompes funèbres, Foire exposition, Parc de Noron.

Les états présentés par le Trésorier Principal Municipal concernent la période de 2001 à 2013 et correspondent essentiellement :

- à des redevables dont la dette est inférieure à 50 € (au regard de la délibération du 23 octobre 2006 fixant le seuil de poursuite)
- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel, les jugements rendus par le Tribunal d'Instance de Niort leur accordant l'effacement de leur dette.
- à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les montants présentés par le trésorier sont les suivants :

Au budget principal, une somme de 110 367,14 €uros correspondant pour l'essentiel à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire et à la fourrière automobile, dans une moindre mesure à l'occupation du domaine public, l'activité du refuge, les droits de voirie ou de parking.

Au budget principal concernant les recettes de l'ancienne régie de l'eau de la Ville de Niort, une somme de 33 074,92 €.

Au budget Annexe Crématorium, une somme de 8 535,76 € concerne le non paiement des prestations de crémations par des entreprises défailtantes.

Au budget Foire Exposition, une somme de 7 015,64 € concerne le non paiement des redevances par des entreprises défailtantes.

Au budget Parc Noron, une somme de 124,68 € concerne le non paiement des prestations par des entreprises défailtantes.

Au budget Pompes Funèbres, une somme de 521,00 € concerne le non paiement des prestations par des entreprises défailtantes.

En conséquence, le Trésorier Principal de Niort-Sèvre sollicite l'admission en non valeur de ces sommes irrécouvrables.

Les crédits sont prévus au budget 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non valeur et inscrire en dépense au compte 6541 les sommes proposées par Monsieur le Trésorier Principal Niort Sèvre, soit :

. 110 367,14 € TTC au Budget Principal ;

. 33 074,92 € TTC (TVA à 5,5% en plus) au budget principal ex régie de l'eau ;  
Cette ligne fera l'objet en parallèle de l'émission d'un titre de recettes à l'imputation 75 – 0200 – 758 pour le montant HT, sans rajout de TVA, à l'encontre du Syndicat des Eaux du Vivier pour remboursement à la Ville de Niort du montant des admissions en non valeur constaté, comme prévu par la convention par les deux collectivités.

. 8 535,76 € au budget annexe Crématorium ;

. 7 015,64 € au budget Foire Exposition ;

. 124,68 € au budget Parc de Noron ;

. 521,00 € au budget Pompes Funèbres.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-446

**Direction Finances et Marchés publics**

**FOIRE EXPOSITION - TARIFS 2014**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de la préparation de la 86<sup>ème</sup> foire exposition de Niort, il vous est proposé de voter les tarifs 2014.

Au titre de cette édition et afin de conserver une offre attractive, il est prévu d'accorder :

- une remise de 10% aux exposants retournant leur dossier complet avec acompte avant le 20 décembre 2013 (remise non cumulable) ;
- le maintien des tarifs « entrées » et des tarifs associés (cartes, cases de stationnement...) ;
- le maintien des tarifs publicitaires ;
- la gratuité des prestations WIFI ;
- la création de nouveaux tarifs pour le secteur camping, caravanning et mobil home ;
- une augmentation des tarifs exposants de + 1,8 %, arrondi sur le hors taxe.

Les tarifs non utilisés depuis plusieurs années sont supprimés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter les tarifs municipaux 2014 pour la foire exposition de Niort, tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

**RETOUR SOMMAIRE****Pilar BAUDIN**

Pour cette édition 2014 de la Foire Exposition, afin de conserver une offre attractive, il est prévu d'accorder une remise de 10% aux exposants retournant leur dossier complet avec acompte avant le 20 décembre, le maintien des tarifs « entrées » et des tarifs associés (cartes et cases de stationnement), le maintien des tarifs publicitaires, la gratuité des prestations WIFI, la création de nouveaux tarifs pour le secteur camping, caravaning et mobil home, une augmentation des tarifs exposants de + 1,8% arrondi sur le hors taxe.

Les tarifs non utilisés depuis plusieurs années sont supprimés.

**Marc THEBAULT**

Nous voyons bien à travers les propositions tarifaires qui sont faites qu'il y a la préoccupation d'encourager à la fois la présence des visiteurs, mais également celle des exposants. Le seul point qui nous paraît un petit peu regrettable et qui annule les effets précédents, c'est l'augmentation du tarif exposants de 1,8%, alors vous allez me dire que c'est lié au taux de l'inflation, mais je crois que l'on pourrait globalement avoir une pause tarifaire générale de façon à aider au rebond de la Foire Exposition. C'est pour ça que si vous restiez sur les tarifs exposants de l'année passée, nous voterions sans problème, mais autrement nous nous abstiendrions.

**Madame le Maire**

Merci Monsieur THEBAULT, la question qui se pose est de savoir si on peut avoir un rebond dans la mesure où malheureusement, ayant pris des renseignements un peu partout, le nombre d'exposants dans les foires diminue tous les ans puisqu'ils ne font plus d'affaires et qu'il y a tellement de moyens d'acheter par d'autres biais que ça devient compliqué.

Par ailleurs, oui, on augmente au niveau de l'inflation, ce qui n'est quand même pas grand-chose, mais c'est vrai que c'est un sujet qui doit motiver une réflexion approfondie, nous ne sommes pas les seuls, dernièrement j'ai rencontré des exposants qui font des foires dans différents endroits et qui maintenant abandonnent totalement, que ce soit à Niort ou ailleurs.

C'est un vrai sujet de réflexion que nous devons certainement mener à un moment donné, par ailleurs, vous savez que la Foire nécessite une subvention d'équilibre de la part de la Ville, alors, soit on n'augmente rien, on fait tout gratuit, ce n'est pas ce que vous avez dit je le précise, mais la subvention d'équilibre couvre alors la totalité des dépenses, mais c'est quand même, je vous le rappelle une manifestation économique.

Par ailleurs, vous le savez mais je le répète, depuis plus d'un an nous travaillons avec la CCI sur le sujet, la CCI nous a un peu laissé languir en nous annonçant des choses intéressantes qui malheureusement ne voient pas le jour aujourd'hui, parce que justement il y a un contexte qui n'est pas très facile pour les foires en général, et nous travaillons évidemment aussi dans le cadre de la Communauté d'Agglomération pour voir comment nous pourrions trouver matière à redynamiser cette foire, sous réserve qu'il y ait matière à redynamiser, ce que j'espère, mais aujourd'hui je n'en sais rien.

#### **Alain BAUDIN**

En réaction à ce que vous venez de dire, je comprends tout à fait l'évolution, la prise en compte etc., il n'y a pas eu de réflexion sur la durée de la foire. Parce que c'est aussi un élément qui m'a été remonté à plusieurs reprises sur le fait qu'effectivement la location des stands se fait aussi dans la durée, il y a un coût, et peut-être que raccourcir un peu serait un élément qu'il faudrait prendre en considération, parce qu'il n'y a pas que le stand, bien souvent pour les exposants ça génère des frais induits.

#### **Madame le Maire**

Souvenez-vous, nous en avons parlé l'année dernière et nous n'avons pas abouti parce que cela n'avait pas été avéré. Alors, bien sûr, nous pouvons toujours reprendre la réflexion car c'est un sujet important.

#### **Jérôme BALOGÉ**

J'entends un sentiment de quasi abandon quand vous parlez de la foire de Niort. Vous parlez de réflexion, mais chaque année vous parlez de réflexion et finalement ça fait presque 6 ans que vous nous dites que vous réfléchissez, sans même que nous ayons vu le résultat de cette réflexion.

Vous dites « On a essayé » concernant le raccourcissement de la durée, ce qui me semble d'ailleurs une idée à explorer peut-être plus avant parce que je vois que les foires un peu plus courtes fonctionnent mieux en général, s'en sortent mieux. Et certaines plus petites s'en sortent aussi très bien. Cette réflexion, ça fait longtemps, nous savons aussi qu'il y a eu d'autres réflexions sur d'autres sujets, mais là pour la foire de Niort, je ne suis pas sûr qu'une foire qui est aussi emblématique de la Ville comme la nôtre, cette foire de Niort, supporte autant d'années de réflexion qui sont finalement autant d'années d'abandon du principe de la foire, parce qu'une foire a besoin d'être portée, d'être dynamisée chaque année, d'être renouvelée, et là en effet, nous sommes face à une foire qui est livrée au fil de l'eau et à une certaine forme de laisser aller, de laisser faire, ce qui à mon sens n'est pas acceptable d'autant que vous avez proposé une Délégation de Service Public de principe, sur laquelle vous nous promettiez, il y a je crois une ou deux séances, des informations nouvelles, peut-être que là vous reportez sur la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres une forme de responsabilité, je crois que l'on ne peut pas se dédouaner à si bon compte. Nous ne pouvons pas nous avancer sur une DSP de principe sans avoir un projet plus ficelé, qui soit respectueux de la foire et qui surtout puisse la porter. Si cela n'est pas le cas, la

foire doit rester en régie, mais il faut que l'on fasse quelque chose, ce n'est pas acceptable de rester encore longtemps comme ça, je ne pense pas que la foire puisse tenir encore le coup à ce rythme là et je crains que ce soit un peu la politique qui soit poursuivie, de dire « Ce n'est pas de notre faute », je crains pourtant qu'au bout de 6 ans ce soit de votre faute de ne pas faire grand-chose, pour ne pas dire ne rien faire, pour la foire de Niort.

#### **Marc THEBAULT**

Vous ne serez pas étonnés que j'aie un peu le même ressenti que mon collègue Jérôme BALOGE, c'est vrai qu'à vous entendre j'ai eu un sentiment de très fort pessimisme sur l'avenir de la foire de Niort. Vous savez pourtant que la foire de Niort c'est plus qu'une manifestation économique, c'est emblématique, dans le langage courant des Niortais on dit : « Ça durera moins que les foires à Niort », donc nous trouverions dommageable que demain cette manifestation cesse sur notre Ville, je crois effectivement qu'il est plus qu'urgent de réfléchir à son avenir, et faire en sorte qu'on atteigne le 100<sup>ème</sup> anniversaire des foires à Niort, c'est du moins mon souhait le plus ardent.

#### **Alain PIVETEAU**

Il faut être très clair, si la Ville avait souhaité, dans le cadre de la cohérence de ses politiques publiques, arrêter la foire de Niort, elle l'aurait fait, elle l'aurait assumé. Ce n'est pas le choix qui a été fait depuis le début du mandat, donc ne laissons pas penser autre chose.

Aujourd'hui, nous avons une grille tarifaire qui est proposée. Qu'est ce qu'elle nous dit ? Est-ce que c'est une grille qui joue de deux effets dont nous avons un potentiel, dont nous avons souvent parlé ensemble ? Est-ce que nous cherchons à équilibrer coûte que coûte une foire exposition qui a un coût en terme de politique publique et de budget public aujourd'hui par une augmentation tarifaire importante ? C'est-à-dire, est-ce que nous cherchons un effet prix ? Ou est-ce que nous cherchons d'abord à attirer davantage d'exposants, ce qui est aujourd'hui une des difficultés qui n'est pas particulière à Niort, c'est une difficulté de toutes les foires pour, en gros, la raison qui a été donnée, à savoir un changement de modèle commercial qui touche absolument toutes les activités de ce type.

Le choix qui est fait ici, vous pouvez essayer de dire l'inverse, c'est de favoriser au maximum de ce qui possible, dans le cadre des politiques publiques que nous avons présentées, l'installation des commerçants, donc ne faites pas croire que le choix tarifaire qui est proposé ici serait autre chose que ça. C'est à la fois un fort soutien de la Ville pour le maintien de cette foire qui pour autant doit être transformée dans les années à venir de façon radicale, comme les autres foires. Alors, la radicalité, nous l'entendons parfois dans votre bouche comme un principe général, nous ne voyons toujours pas les propositions, parce que si je fais la somme des propositions pour réactiver une dynamique que nous souhaiterions voir réapparaître sur le territoire au sujet de la foire, si nous faisons la somme des propositions que vous avez faites depuis le départ, c'est tout sauf un projet cohérent.

La démarche que nous avons entreprise est une démarche un peu longue certes, elle est de maintenir l'objet, d'impliquer de nouveaux acteurs qui sont, à notre avis, les acteurs clés du succès de cette foire à moyen et long terme, à savoir le territoire dans toutes ses représentations, c'est un travail de longue haleine qui implique énormément d'autres dimensions, mais aussi les représentants des acteurs économiques, la Chambre de Commerce, vous en avez parlé.

Il ne s'agit pas de les obliger à, mais de les amener à, patiemment, par des réunions, par des propositions, par des constructions longues, ce que vous pensez ne pas être souvent l'outil utilisé par la Ville. Là c'est le cas, c'est la même chose pour la DSP, la Délégation de Service Public qui organisera un nouvel équilibre entre l'activité économique et les services publics rendus par cet équipement, c'est quelque chose qui doit être concerté, qui doit prendre du temps pour amener l'ensemble des acteurs à porter ce projet là. Le temps nous le prenons, c'est la même chose pour la foire, en la soutenant avec tous les outils qui nous sont donnés comme ici la grille tarifaire.

### **Jérôme BALOGÉ**

J'entends le refrain qui est souvent fait à l'opposition et nous l'avons entendu au fil de ces derniers mois et années, mais votre patience sera bientôt récompensée et vous pourrez avoir idée des propositions que nous pouvons faire.

Reste que là nous faisons état de réflexions qui sont les vôtres, et d'une situation qui est aussi la vôtre concernant la foire exposition de Niort. Le moins que l'on puisse dire c'est que ce n'est pas le dossier le plus brillant de cette mandature.

D'autre part, je vois quoi dans cette délibération ? Je vois un maintien des tarifs, alors gratuité du WIFI, tant mieux, il est temps, augmentation des exposants de 1,8%, enfin bref, nous ne voyons pas la révolution en marche, vous me renvoyez une forme de radicalité, tout à l'heure nous lirons avec intérêt le dossier du Moulin du Roc où justement il est question de confier au Directeur Général une nouvelle possibilité pour affirmer à la fois radicalité, je cite, et innovation. Donc ce qu'on fait dans l'un on pourrait aussi l'imaginer dans l'autre. Enfin je soupèse, évidemment.

Reste que le choix aujourd'hui est clair, ça fait plusieurs années, ça fait un moment qu'on parle de DSP, si cette DSP aujourd'hui n'est pas possible, si cette réflexion n'aboutit pas, si cette concertation que vous dites faire n'aboutit pas, et bien faisons une vraie belle régie, je ne sais pas, mais faisons quelque chose qui correspond à quelque chose et faisons vivre en effet la foire de Niort, et allons vers le centenaire de notre foire. Nous ne pouvons pas laisser choir la foire de Niort, c'est le moins qu'on puisse dire, c'est essentiel, c'est un élément identitaire au-delà même de l'aspect économique que l'on pourrait en retirer.

### **Madame le Maire**

Merci Monsieur BALOGÉ. Je voudrais clore ce débat sur la foire en disant que je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit au début de votre intervention, puisque nous nous occupons de la foire comme de toutes les autres manifestations d'ampleur sur le territoire, et notamment des salons thématiques apportent aussi pour nos commerçants et pour les habitants des choses importantes et intéressantes.

Je voudrais vous rappeler que nous sommes aux responsabilités non pas depuis 10 ans mais depuis moins de temps, que vous êtes en campagne électorale nous le savons, et que j'aimerais bien à l'occasion de cela, ne pas vous entendre tenir des propos démagogiques et surtout vous entendre dire quelle serait votre révolution pour la foire de Niort, si tant est que vous ayez l'idée d'en faire une, mais venant de votre part, ça m'étonnerait beaucoup.

La foire de Niort existe bel et bien, nous faisons le maximum pour la réactiver. Madame LEFEBVRE, que je voyais tout à l'heure devant moi, ne niera pas que lorsque je disais que de plus en plus d'exposants ne voulaient plus aller dans des foires, elle approuvait, parce que Madame LEFEBVRE n'est pas comme vous Monsieur BALOGE, elle ne se représente pas aux élections municipales, donc elle a l'honnêteté de reconnaître qu'effectivement c'est un problème et que nous devons, et c'est bien ce que font tous nos agents aujourd'hui, mettre toute notre énergie à aller chercher les commerçants, à aller chercher les exposants, pour pouvoir leur apporter le service qu'ils sont en droit d'avoir et pour pouvoir faire en sorte que cette foire soit de plus en plus grande. Je pense quand même qu'il y a désormais partout en France, et ce n'est pas une honte de le dire, des modes de consommation qui sont différents de ce qu'ils étaient il y a 20 ans, qu'il y a aussi des salons thématiques qui apportent des choses différentes, et qu'il faut effectivement regarder comment tout ça peut avancer.

Je suis évidemment comme vous, nous avons essayé l'année dernière avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'y remettre des animaux parce qu'on nous avait dit : « Il faut y remettre des animaux, ce sera mieux », eh bien ce n'était pas mieux. Il nous avait été demandé de le faire, on nous disait : « Autrefois, c'était mieux quand il y avait les animaux », ça n'a pas changé les choses, donc si vous avez des idées nous sommes prêts à les entendre, je crains que vous n'en ayez pas beaucoup et que vous ne fassiez aujourd'hui que du populisme et de la démagogie.

Ceci dit, on a toujours le même nombre d'entrées, je vous rassure là-dessus, le nombre d'entrées est stable.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-447

**Direction Achats Logistique**

**GESTION DES ABONNEMENTS DES PÉRIODIQUES  
IMPRIMÉS ET ÉLECTRONIQUES - ATTRIBUTION DU  
MARCHÉ**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Pour leur information les agents et les élus de la Ville doivent disposer d'un accès à une documentation généraliste et spécialisée.

A cette fin, une consultation a été lancée pour confier la gestion des abonnements imprimés et électroniques à un prestataire spécialisé.

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 septembre 2013 pour procéder à la désignation de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché à bons de commande précisé ci-après :

Titulaire : France Publications, 40/42 Rue Barbès, 92541 Montrouge Cedex  
Taux de gestion : 3%

Les montants contractuels du marché s'élèvent à :

Minimum : 40 000€ TTC  
Maximum : 60 000€ TTC

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-448

**Direction Achats Logistique**

**MATÉRIEL DE LEVAGE ET MANUTENTION - LOT 1  
GRUE FORESTIÈRE - APPROBATION DU MARCHÉ**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Pour l'entretien de ses espaces naturels, la Ville de Niort utilise des matériels de levage et manutention adaptés à ses besoins et correspondant aux évolutions des méthodes de travail.

Afin de répondre à ce besoin un marché alloti a été passé selon une procédure adaptée. Dans ce cadre, la Commission des marchés s'est réunie le 30 septembre 2013 pour émettre un avis sur la désignation de l'attributaire du lot.

Pour mémoire, les lots 2 et 3 ont fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal du 16 septembre 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché ci-après :

Titulaire : SARL AREPE, 12 rue Gutenberg - 79000 NIORT  
Montant : 9 600,19€ TTC

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-449

**Direction Achats Logistique**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ 'MISE À DISPOSITION -  
MAINTENANCE ET RÉAPPROVISIONNEMENT DE  
DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET  
D'EN-CAS'**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort met à disposition des agents et des usagers des appareils à boissons chaudes et à en-cas.

Cette mise à disposition faisait jusqu'ici l'objet d'une convention. La jurisprudence ayant évolué concernant ce type de prestation, la mise en place d'un marché est devenue nécessaire. Dans ce cadre la commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 septembre 2013 pour attribuer le marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché « Mise à disposition – maintenance et réapprovisionnement de distributeurs automatiques de boissons et en-cas » pour une durée de 18 mois renouvelable une fois avec la société AUTOBAR - 10 rue d'Athènes - 44300 NANTES ;
- autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-450

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - NIORT  
ASSOCIATIONS**

Madame Josiane METAYER, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Niort Associations, est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui contribue à la promotion et au développement de la vie associative sur son territoire d'implantation. Elle est un des partenaires privilégiés de la Ville de Niort dans le fonctionnement et le développement de la vie associative niortaise.

Une des fonctions ressources de Niort Associations est d'apporter aux associations adhérentes certaines prestations dans des conditions tarifaires privilégiées.

Dans ce cadre, Niort Associations gère un matériel de sonorisation et d'éclairage qui aujourd'hui a besoin d'être renouvelé.

Aussi, Niort Associations sollicite la Ville de Niort pour une participation au renouvellement de cet équipement nécessaire au fonctionnement de l'association.

Il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 15 000 €

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et Niort Associations ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-451

**Parc des Expositions et Foire  
Exposition**

**PARC DES EXPOSITIONS - DEMANDE DE GRATUITÉ  
POUR LA MISE À DISPOSITION DE CHAISES AU  
PROFIT DE LA PRÉFECTURE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'année de la résistance et des journées européennes du patrimoine, la Préfecture de Niort a demandé la mise à disposition à titre gracieux de 350 chaises coquilles pour les 14 et 15 septembre 2013.

Vu la délibération du 13 octobre 2008 qui fixe aux administrations et collectivités territoriales, pour des motifs d'intérêt général, le tarif applicable aux associations.

Considérant que la gratuité est accordée aux associations pour le prêt de matériel et que la demande de la Préfecture de Niort pour ce matériel s'effectue pour un motif d'intérêt général, il convient d'appliquer la gratuité.

Il vous est proposé, afin d'accompagner cette initiative d'appliquer également la gratuité sur le coût de la main d'œuvre estimée à 110,60 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la gratuité de la main d'oeuvre pour le prêt de matériel au profit de la Préfecture de Niort dans le cadre de l'année de la résistance et des journées européennes du patrimoine des 14 et 15 septembre 2013.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-452

**Direction Animation de la Cité**

**DISPOSITIF APPELS À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE**

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

Depuis 2009, la Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes ;

et tout en poursuivant les objectifs suivants :

- valoriser les jeunes individuellement et collectivement pour favoriser le développement personnel et la socialisation ;
- promouvoir la mixité au sens large du terme : mixité sociale, culturelle... ;
- soutenir les actions visant à améliorer l'information de tous et rendre les jeunes acteurs de la prévention globale, de la santé, de la protection de l'environnement et de la sécurité routière.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : Activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Parallèlement, dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion pour 2009 à 2012, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) s'est engagée à accentuer sa politique en direction des enfants et des jeunes. Ainsi, elle soutient les projets en direction du public « jeunes », en vue de développer leurs responsabilités et contribuer à leur intégration dans la société. Elle subventionne notamment les projets de départ en vacances, d'accès à la culture.

Dans le cadre de l'expérimentation jeunesse, les projets rentrant dans les critères d'éligibilité de la CNAF, ont fait l'objet de l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour le projet : activités sportives et culturelles.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- Centre Socioculturel de Part et d'Autre : Organisation d'un « stage graph » ;
- Centre Socioculturel de Champclairot/Champommier : « Atelier percussions » ;
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat : Organisation de la soirée de l'excellence 2013 à destination des jeunes qui ont fait le choix de s'investir et de réussir une carrière professionnelle dans l'Artisanat.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les CSC de Part et d'Autre et de Champclairot/Champommier :

CSC Part et d'Autre «stage Graph »	<b>750 €</b>
CSC Champclairot/Champommier « atelier percussions »	<b>850 €</b>

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser au CSC de Part et d'Autre et au CSC de Champclairot/Champommier les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser une subvention de 2000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation de la soirée de l'excellence 2013.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-453

**Direction Animation de la Cité**

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT  
DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Madame Nicolle GRAVAT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du soutien de la Ville de Niort aux associations oeuvrant dans le domaine de la diversité biologique, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 960 € à l'association Amis des Oiseaux des Deux-Sèvres pour l'organisation de son 40<sup>ème</sup> salon des oiseaux qui se déroulera du 5 au 10 novembre 2013 au Parc des Expositions de Noron.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'association Amis des Oiseaux des Deux-Sèvres la subvention d'un montant de 1 960 €.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicolle GRAVAT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-454

**Direction Animation de la Cité**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE NIORT, L'ETAT, LA RÉGION ET LE MOULIN DU ROC SCÈNE NATIONALE DE NIORT**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Un nouveau Contrat d'objectifs et de moyens vient définir, pour la période 2013-2016, le partenariat avec la Scène nationale Le Moulin du Roc, principal équipement culturel labellisé de la Ville. Etablie entre l'Etat, la Région Poitou-Charentes, l'association Centre d'Action Culturelle et la Ville, cette convention s'appuie sur le projet d'établissement de Paul-Jacques HULOT, directeur de l'établissement, entré en fonction en septembre 2012.

Faisant suite à la demande des partenaires financiers émise lors de son recrutement, le directeur de la Scène nationale propose, au terme d'une année d'exercice, un projet visant à renouveler en profondeur l'identité artistique, l'économie générale, l'organisation du travail de l'établissement et son ancrage territorial. Par une projection sur quatre années, ce projet s'attache à répondre au Cahier des missions et des charges des Scènes nationales de l'Etat, aux attendus de la Région et aux attendus de la Ville de Niort.

L'enjeu placé au cœur du projet consiste à augmenter la part du budget consacrée aux charges artistiques, pour atteindre les exigences de soutien à la création contemporaine inscrites dans la labellisation de l'Etat, en développant une action d'éducation culturelle et artistique permettant un élargissement du public, tout en respectant l'engagement de maintien de l'emploi. Dans cette perspective, le nouveau projet articule plusieurs objectifs :

- 1 - La conquête de nouveaux publics par une offre de spectacles transdisciplinaires, l'attention particulière portée à la jeunesse, l'adaptation de la grille tarifaire et les échanges avec d'autres structures culturelles du territoire
- 2 - La relance de l'activité de construction de décor permettant notamment une augmentation des apports en industrie auprès de compagnies repérées dans les réseaux professionnels nationaux et régionaux
- 3 - La maîtrise de l'augmentation de la masse salariale à travers un accord d'entreprise renégocié
- 4 - La modernisation des outils informatiques et de communication, induisant une modernisation des méthodes de travail et de partage de l'information dans la structure.

Pour accompagner cette transition et l'effort de l'ensemble de l'équipe de la Scène nationale, les partenaires financiers mobilisent des ressources supplémentaires. La subvention de l'Etat pour 2013 s'élève à 507 000 €, en augmentation de 30 000 € par rapport à 2011.

A cette subvention de fonctionnement, l'Etat ajoute une aide exceptionnelle de 15 000 € en 2013. La subvention de fonctionnement de la Région Poitou-Charentes s'élève à 100 000 € en 2013.

A cette subvention de fonctionnement, la Région Poitou-Charentes ajoutera une participation de 40 000 € au titre du plan d'investissement voté en Conseil d'administration de la Scène nationale en avril 2013. L'association Centre d'Action culturelle Le Moulin du Roc Scène nationale sollicite auprès de la Ville de Niort une subvention de fonctionnement s'élevant à 1 008 000 €, pour l'année 2013.

Ce montant correspond à une augmentation de 30 000 € par rapport à la subvention de fonctionnement accordée par la Ville en 2012 (978 000 €).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le Contrat d'objectifs et de moyens établi avec le Centre d'Action Culturelle de Niort et de la région Le Moulin du Roc Scène nationale, l'Etat et la Région Poitou-Charentes pour la période 2013-2016 ;
- approuver le Contrat d'objectifs rédigé par le directeur de la Scène nationale ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer ;
- accorder une subvention de fonctionnement de 1 008 000 € pour l'année 2013 au Centre d'Action Culturelle de Niort et de la Région.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJULT

**RETOUR SOMMAIRE****Nicolas MARJAULT**

Il s'agit finalement du dernier grand chantier culturel de la mandature puisque c'est un chantier qui a été lancé fin 2009 et qui a abouti. Ça a été un chantier de maturation longue, c'est ainsi que nous allons le qualifier, dont les fruits sont beaux et méritent largement d'être partagés par l'Assemblée municipale. Pourquoi ? Parce que nous avons sous les yeux un document qui a plus qu'une valeur, il s'agit de la première convention d'objectifs du Moulin du Roc et j'insiste sur la « Première » pour deux raisons.

La première raison, c'est que pour la première fois, aux moyens nous avons liés des objectifs de politique culturelle à travers un projet, ce projet que Monsieur BALOGE qualifie de radical et d'innovant, et il l'est, est fondé vous le savez, sur un axe de renouvellement social et intergénérationnel des publics, basé sur le fait de faire rentrer absolument les adolescents compris au sens large du terme et les jeunes dans des institutions qui leur appartiennent à eux comme aux autres, puisque nous sommes au cœur d'un bien commun qu'est la culture.

Le deuxième axe du projet : c'est un projet qui vise à soutenir les écritures contemporaines dans le domaine du spectacle vivant.

A travers cette innovation il y en a une seconde, c'est qu'on a aussi pour la première fois une convention triennale et quadripartite. Pourquoi c'est important ? D'abord parce que ça met la Scène nationale en cohérence avec l'ensemble des autres institutions labellisées dont dispose la Ville aujourd'hui, et aussi parce que cela donne de la visibilité et en terme de financement, la visibilité, par les temps qui courent, ne peut pas faire de mal notamment à l'emploi culturel. Nous sommes face à un des plus gros employeurs culturels du bassin.

Pour conclure, je pourrais répondre si vous le souhaitez aujourd'hui au questionnement qui pourrait se poser en terme d'impact, de renouvellement de la nature des publics, à ceci près que nous n'avons qu'un mois de recul donc ce sera forcément des éléments partiels que je pourrai vous donner et qu'il faudra compléter à l'issue de la saison, c'est une évidence, mais on ajuste des tendances et deuxièmement, vous dire qu'il y a une forme d'exaltation à pouvoir participer à quelque chose qui, effectivement, a une dimension radicale, innovante, et là pour ainsi dire révolutionnaire, ne nous cachons pas avec des faux nez.

**Sylvette RIMBAUD**

A la lecture de ce contrat d'objectifs, je trouve que le Directeur du Centre Culturel du Moulin du Roc s'exprime certainement avec un grand réalisme, mais en même temps avec beaucoup de dureté.

J'entends par là le rapport au personnel qui fait tourner cette structure depuis plusieurs années et qui aujourd'hui ne mérite pas le terme d'« individus » employé par Monsieur HULOT pour parler d'eux.

Monsieur HULOT nous parle de niveau de recette propre au Moulin du Roc qui est très supérieur à celui de la moyenne des Scènes nationales, je m'interroge : Le Moulin du Roc, nous le savons depuis plusieurs

années, avait un déficit de fonctionnement, toujours dans l'attente de subventions à venir, donc comment peut-on interpréter cela ?

Dernière question. Pour ce qui concerne le projet artistique, axé en partie pour le jeune public, pouvons-nous imaginer l'impact sur l'inscription des jeunes sachant combien il est justement difficile d'amener ces jeunes vers des sorties culturelles ?

### **Elisabeth BEAUVAIS**

Cette convention d'objectifs, nous l'attendions, nous en sommes très contents, nous l'avons lue avec attention et c'est vrai que c'est innovant et bien sûr nous voterons cette délibération.

Alors nous sentons bien, c'est très intéressant, la volonté d'élargissement, du public surtout envers la jeunesse, ça c'est une évidence et d'ailleurs c'est un investissement pour l'avenir parce que familiariser les jeunes avec la culture, plus on commence tôt, mieux c'est. Et mettre cette structure avec celles déjà existantes comme le CAMJI, le CNAR, Nouvelles Scènes etc., c'est très positif.

Mais simplement, pour être une convaincue du CAC depuis sa création, depuis 25 ans, je sais que cette année par exemple j'ai eu beaucoup de mal à convaincre de nombreuses personnes qui ne voulaient pas, au vu de la modernité de cette programmation, qui hésitaient à reprendre leur abonnement.

Cette volonté envers la jeunesse, c'est très très bien, mais il ne faudrait pas oublier le public « historique » depuis 25 ans.

Par exemple, ce concert qui est programmé, il faut prendre le car et aller à Poitiers, pourquoi n'aurait-il pas pu être programmé à Niort ? Parce que là, il faut partir le 14 novembre à Poitiers, alors certes c'est sympa, nous allons, pour beaucoup d'entre nous qui ne la connaissent pas, découvrir cette salle, mais effectivement il ne faudrait pas faire en sorte que le public « historique » s'effiloche au fil des années et que du coup nous ayons l'effet contraire. Donc rendez-vous dans un an, nous ferons le bilan et nous verrons si la stratégie doit être adaptée pour n'oublier personne.

### **Nicolas MARJAULT**

Je vais essayer de reprendre dans l'ordre pour essayer de répondre à toutes les questions qui ont été soulevées.

Commençons par, peut-être, ce qui peut paraître la plus difficile mais qui ne pose pas trop de difficultés qu'est la question du dialogue social au sein de l'entreprise. Pourquoi elle ne pose pas de difficulté, parce qu'à l'échelle de la plupart des institutions culturelles nous avons là une structure dont le nombre d'employés fait que de droit il y a un comité d'entreprise, de droit il y a une représentation syndicale, et pour le coup, quand on sent, nous, Ville de Niort, qu'effectivement le dialogue social se fait dans des conditions plus difficiles etc., notre rôle en général est de laisser le dialogue social opérer et si nous sentons qu'il y a un risque pour la structure, de tout faire pour intervenir en tant que médiation. Je dis ça

parce que nous avons à la fois soutenu le projet du Moulin du Roc et en même temps demandé, et nous l'avons souvent fait seul par rapport à nos partenaires que sont la Région et l'Etat, demandé par exemple une représentation syndicale au sein des Conseils d'Administration pour avoir justement un dialogue social qui soit transparent dans l'intégralité de la vie de l'entreprise.

Je pense que cette façon de concevoir à la fois la vie d'une entreprise culturelle, parce que c'en est une, à aussi contribuer à ce que puisse se renégocier l'accord d'entreprise en bonne et due forme avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre sans que cela ne fasse la une de la presse ni que ça ne déclenche des polémiques exceptionnelles, je pense que de ce point de vue là, le fait d'avoir à chaque fois tenu à ce que les uns et les autres soient respectés dans leur travail, a largement contribué à cet équilibre.

Sur le deuxième point que vous soulevez, j'ai peur d'en oublier, l'inscription de la jeunesse, alors effectivement c'est le public le plus difficile à amener dans une salle. Ce que je peux vous dire au jour d'aujourd'hui, c'est que l'objectif qui a été fixé est considérable puisqu'il est tout simplement de faire rentrer 5 000 lycéens dans la structure, sur l'année, ce qui est énorme. Alors moi j'ai fait comme vous la première fois où il a annoncé ce chiffre là, j'ai fait : « Ce n'est pas gagné ». Au bout d'un mois, il en est quand même à 1 500 réservations, ce qui est déjà largement supérieur à toutes les estimations que nous avons, même sur un démarrage lent.

Donc là ce qui est sûr, et honnêtement, ceux qui ont vu au moins un spectacle qui s'intitule : « Les Jeunes », qui a été mis en scène et écrit par David LESCOT, ils ont quand même pu voir, au point d'ailleurs que le comportement du public change, parce que c'est aussi désarçonnant une scène où au Moulin du Roc nous n'avions pas l'habitude de voir une moyenne d'âge autour de 30 ans.

Effectivement, ils ne se comportent pas comme le public habituel du Moulin du Roc, mais ça aussi c'est intéressant, c'est quelque chose sur quoi il faut travailler, en tous cas il y a des débuts de réponses qui sont des réponses objectives : 1 500 jeunes à un David LESCOT un vendredi soir à 19h00, on ne peut pas ne pas les voir. Ce n'est pas 5 000, donc il reste encore du chemin à faire, c'est pour ça que j'ai dit qu'il faudra vraiment faire un bilan d'étape au bout d'un an.

Sur la question soulevée sur le déficit, comment ça fonctionne ? Là, nous allons encore parler de chiffres. Ce qu'il faut pour que ça fonctionne, il faut que ce que nous perdons quelque part, nous le gagnons ailleurs, sinon ça ne marche pas. Alors pour l'instant ça ne marche pas trop mal parce qu'effectivement nous n'allons pas nous le cacher, et là ça peut aussi permettre de rebondir sur les interrogations soulevées par Madame BEAUVAIS, effectivement il y a une partie du public du Moulin du Roc qui a été désarçonné par la programmation. C'est le prix de l'innovation et de la radicalité dont parlait Monsieur BALOGÉ tout à l'heure.

Et nous l'estimons sans problème puisque les abonnements CE, Mutuelles, ont chuté de 20%. Mais ce qu'il faut regarder, ce sont les nouveaux adhérents qui représentent 20%. Donc pour l'instant il n'y a pas

d'inquiétude, c'est bizarre nous parlons là aussi d'une entreprise, c'est-à-dire qu'en terme de chiffre d'affaires ça ne change rien pour l'instant. C'est-à-dire que ce que nous avons perdu est pour l'instant compensé par le renouvellement des adhérents. Là encore ce sont des tendances, il faudra voir dans un an ce que ça donne, mais nous en sommes là.

Ça veut simplement dire qu'il est quand même en train de tenir, mine de rien, son pari de renouvellement. Alors après, pour que ça tienne, et nous anticipons sur la délibération suivante, il a aussi fallu mettre plus d'argent, là-dessus ne nous leurrions pas, la Ville de Niort, par l'intermédiaire de Madame le Maire, a augmenté sa contribution au Moulin du Roc, et parallèlement, mène un grand plan d'investissement sur 3 ans de 300 000 euros par an pour renouveler aussi la structure. Tout ça a un coût, mais le jeu en vaut la chandelle parce que nous sommes finalement en train de faire participer à la grande aventure que vous avez évoquée, Madame BEAUVAIS, à travers les institutions labellisées, le Moulin du Roc prend part à cette grande aventure et redevient le navire amiral de la transformation sociale par la culture, et ça pour le coup c'est essentiel, c'est-à-dire que nous ne pouvions pas ne pas avoir ce navire amiral dans cette belle aventure de renouvellement de la politique culturelle sur la Ville de Niort.

### **Jérôme BALOGÉ**

Ce que vous nous dites, et ce que nous pouvons lire d'ailleurs dans le contrat d'objectifs sur l'ouverture et la diversification d'un nouveau public est en effet très intéressant, je rejoins ma collègue sur ce point là aussi.

Par contre, ce que vous nous dites sur l'équilibre des plus et des moins, c'est-à-dire les abonnements qu'on a gagnés et ceux qu'on a perdus, ça par contre c'est quelque peu dommage parce que la culture a plutôt pour but, et je pense que nous pouvons au moins partager cet objectif-là, de faire venir un plus grand nombre de personnes et en particulier de spectateurs à la culture, donc se satisfaire d'un équilibre, ça reste comptable et ne vous ressemble pas trop Monsieur Nicolas MARJAULT, et c'est dommage sur ce plan là. Mais vous allez m'expliquer tout à l'heure, je n'en doute pas.

J'ai une question du coup un peu plus large, une interrogation qui se veut tout à fait ouverte. Je vois en effet ce qui se développe avec le CNAR puis je vois également d'autres scènes culturelles niortaises qui sont antérieures à cette mandature et je vois l'évolution du CAC, a priori, à lire le contrat d'objectifs, puisque comme vous le soulignez, l'expérience est encore récente. Est-ce qu'il y a une volonté claire de faire de Niort, sur le plan culturel, de lui donner une spécialisation en matière d'innovation culturelle au détriment peut-être d'autre chose, ça ne je le sais pas, mais en tous cas de conforter Niort dans ce domaine culturel précis qui est celui de la création, c'est mal dire puisque toute œuvre se crée et de recrée, mais en tous cas dans des formes très contemporaines ?

**Elsie COLAS**

J'ai un questionnement qui sera peut-être un peu plus pragmatique, peut-être plus terre à terre, dans la convention je vois écrit : « L'objectif de diversification des publics induit de ne pas placer le taux de remplissage comme valeur première mais de favoriser une progression à la fois quantitative et qualitative », et un petit peu plus loin : « L'exploitation des spectacles à la recette (très pratiquée au cours des saisons passées) est abandonnée ». Je comprends bien, mais je crois qu'avant il y avait peut-être une certaine qualité, ensuite, que nous ne soyons pas complètement à l'équilibre, vous venez de dire qu'il y a eu une augmentation des subventions, alors je pose la question, jusqu'où peut aller l'augmentation de la subvention ?

**Nicolas MARJAULT**

Subvention publique, taux de remplissage, en fait tout est dit, ça tourne autour des mêmes problématiques, la question était simple, alors nous ne pouvons pas renouveler sans chasser un peu l'ancien, parce que l'ancien faisait le plein.

Le paradoxe du Moulin du Roc, c'est que pour une grande partie de ses spectacles, le fonctionnement via les CE des mutuelles faisait qu'en fait le service public finançait les cadres. Globalement c'est ça qui se passait. Donc effectivement, de changer cette logique comptable, si vous voulez Monsieur BALOGE, politiquement ça ne me choque pas, c'est-à-dire qu'au lieu de financer des gens qui ont parfaitement les moyens d'avoir accès à des spectacles culturels, on finance plutôt des gens qui n'en ont pas les moyens, c'est plutôt une bonne nouvelle, mais c'est clair que sur certains spectacles, une fois que les CE des mutuelles étaient passés, le spectateur lambda n'avait aucune chance de pouvoir se renouveler.

Pour cela il a fallu faire une révolution, avoir une campagne d'abonnement plus longue, une possibilité de le faire par internet et ne pas accorder de droit de préemption aux mutuelles. Soit dit en passant, elles le font payer aujourd'hui, dans les moins 20%, il y a une part de mécontentement affichée.

Mais je vous rassure, cela ne durera qu'un temps, ce sont les premières années, c'est une réaction : « Voilà, j'ai perdu une forme de privilège ». Une fois qu'on aura compris qu'on est dans un pays démocratique et que tout le monde doit avoir accès au même service public et que globalement le service public est aussi redistributif, il n'y a pas de souci, tout va bien se passer.

Sur le deuxième point soulevé, alors là pour le coup je vais être plus clivant, effectivement il y a une cohérence de la politique culturelle menée sur la Ville de Niort et nous ne nous en sommes jamais cachés. Dès les premières assises de la culture le 4 octobre 2008, nous avons dit : « Nous privilégierons trois champs artistiques : les musiques actuelles, les arts de la rue et les arts visuels, et sur ces trois axes prioritaires artistiques nous défendrons coûte que coûte la création contemporaine. Pourquoi ? Parce que derrière nous défendrons coûte que coûte l'emploi culturel et aussi parce que nous considérons que dans un monde en perpétuel changement, c'est faire face à la diversité de la création qui permet d'être

effectivement un citoyen émancipé, et que derrière il y a l'idée de repositionner la Ville comme métropole culturelle de premier plan dans le cadre là aussi de territoire en constante transformation, en territoire politique, territoire démographique, ce qu'on appelle entre nous le bassin de vie et que demain, ce sera le nouveau défi ».

Alors si vous me demandez « de ça, on fait quoi ? » eh bien, « de ça », j'espère que demain vous ferez Monsieur BALOGÉ, puisqu'il est beaucoup question de campagne ce soir et j'espère que vous ferez tous, ici présents, les candidats, le choix d'une compétence culturelle de territoire et qu'effectivement l'ensemble des ces structures labellisées participent de la lutte contre une autre forme d'inégalité parce que pour l'instant nous n'évoquons que des inégalités niorto–niortaises, mais qu'elle participe d'une lutte contre les inégalités territoriales qui sont aujourd'hui les plus grandes fractures de notre paysage culturel niortais.

Pour Madame Elsie COLAS, la question de la subvention, effectivement nous avons fait une augmentation mesurée de la subvention, c'est-à-dire que l'enjeu c'est effectivement d'accompagner le projet, de lui permettre de se mettre en place, mais aussi, dans le même temps, de ne pas créer la condition d'une totale dépendance au fait du prince. Parce que ça c'est dangereux, même culturellement et artistiquement.

#### **Rose-Marie NIETO**

Qu'il n'y ait pas de passe-droit au niveau du CAC, je trouve ça très bien que ça évolue dans ce sens là, par contre je trouve quand même regrettable que le phare ne soit mis que sur la création culturelle, il ne faut pas abandonner les musiques classiques, l'opéra qui était quand même important et qui faisait partie d'un répertoire qui était apprécié de toute une population, les jeunes et les moins jeunes. Donc une création contemporaine c'est très bien, mais je trouve que c'est un peu dommage de ne mettre le phare que sur ça.

#### **Jérôme BALOGÉ**

Pour ma part, je ne doute pas de votre cohérence, de ce que vous poursuivez, ma question était d'aller au-delà des orientations que vous nous aviez déjà exposées parce qu'en effet, quelle place ensuite pour le reste avec un grand « R » ? C'est-à-dire en effet ce que ma collègue vient de citer, c'est-à-dire une culture peut-être trop classique, mais qui est aussi régulièrement réinventée, on le voit, même Molière se réinvente régulièrement, et on ne doit pas oublier dans une Ville que nous avons aussi besoin d'une culture commune, donc la culture est ce ferment, à ce qui fait de nous des niortais bien sûr mais des français plus largement et puis tout simplement des hommes et des femmes, ce qui n'est pas négligeable non plus.

Donc à partir de là, quelle place pour ce grand « R » ? Quelle place pour toutes les autres formes de cultures et pas des moindres ? Ce n'est pas négligeable, c'est vrai, qu'il y a de ce point de vue là des orientations, mais je n'aimerais pas qu'elles conduisent à des manques, ce qui là, pour le coup serait regrettable.

### **Jacqueline LEFEBVRE**

C'est juste une petite note ironique pour terminer, parce que si j'en reviens à tous ceux qui ne se retrouvent pas aujourd'hui dans cette programmation comme l'ont évoqué nos collègues, la musique, l'opéra etc., c'est à dire les vieux abonnés, c'est vrai que ça correspond effectivement à une tranche d'âge, eh bien il va peut-être falloir multiplier les sorties en bus vers Rochefort, vers la Rochelle, vers Poitiers, c'est un peu dommage qu'on perde un peu la possibilité pour nos aînés, de pouvoir continuer à s'enrichir sur le plan culturel et à prendre du plaisir.

### **Nicolas MARJAULT**

Pour l'instant, il faut nuancer la frustration parce que sur la question de l'opéra par exemple, il y a une programmation qui est faite en ce sens cette année par le Moulin du Roc, ce n'est pas beaucoup, et c'est celle pour l'instant sur laquelle il y a le moins de réservations.

Donc il faut relativiser les frustrations des niortais là-dessus, tout ce que je dis est vrai, ils sont certainement vexés, alors c'est dommage de ne pas profiter de la représentation qui est affichée. Mesurons la frustration. Premier point.

Le deuxième point, je fais le pari, Monsieur BALOGE, alors je me trompe peut-être, qu'en faisant bien quelque chose on peut tirer tout le reste alors qu'en faisant moyennement tout, on a plus de chance de tomber dans un profond sommeil culturel nuisible à tous.

Je suis convaincu que la création contemporaine obligera de fait que les arts et les artistes qui oeuvrent dans des chants plus classiques type Mozart, type Belles Lettres, re-questionneront leur façon de produire du spectacle et rentreront eux aussi dans les écritures contemporaines, et aujourd'hui nous le sentons bien, quand Ostermeier fait de l'opéra, il ne le fait pas comme le faisaient, nos parents qui allaient à l'opéra, et il le fait pourquoi ? Parce que ce sont des gens qui ont été formés aux écritures contemporaines pour les spectacles vivants, et ça, l'opéra comme ça, Paul Jacques HULOT l'inclura dans son projet.

### **Jérôme BALOGE**

En effet, je ne peux que cautionner la recherche de l'excellence, mais après il y a aussi ce que nous pouvons faire avec les moyens de la Ville, donc là c'est le prosaïque ou le pragmatique auquel nous étions ramenés avec beaucoup de conscience tout à l'heure, mais qui se pose réellement parce que tout cela ne se fait pas uniquement avec l'air du temps et en effet on a des structures qui demandent beaucoup

d'argent, la Scène nationale, nous avons toujours ici défendu le principe de ce label et donc nous sommes attachés à son maintien, avec tout ce qu'il y a, en quelque sorte, à accepter ou à faire évoluer, ce qui est certainement naturel et nécessaire, mais ensuite il y a toutes les autres entités qui peuvent peut-être parfois donner l'impression que « qui trop embrasse mal étreint », donc avec un vrai risque sur chacune des structures.

Donc moi ce discours je l'aime bien, soyons clair, mais ensuite il y a une réalité qui parfois m'inquiète quant à sa durée dans le temps, parce que tout ça paraît bien, et ensuite demain, parce qu'il y a des raisons financières, je vois des aides qui augmentent mais je vois aussi des aides exceptionnelles qui ne se renouvelleront pas pour autant, le Poitou-Charentes donne une aide là aussi pour une participation à un plan d'investissement, mais sur le fonctionnement je n'ai pas l'impression que l'aide régionale augmente si je ne m'abuse. Et puis nous connaissons aussi le reste de la politique de l'Etat en matière culturelle, donc moi je tiens tellement et notre groupe en particulier à la Scène nationale, que nous avons envie qu'elle perdure en effet, mais qu'elle ne soit pas menacée par une démultiplication des structures qui pourrait tourner autour de ce principe là.

Donc l'excellence, c'est aussi les moyens que nous pouvons y consacrer et que nous devons y consacrer.

### **Nicolas MARJAULT**

Rapidement, mais il y a deux points qui sont soulevés sur lesquels il faut absolument répondre, le premier, on ne peut pas reprocher d'un côté de ne pas tout faire et après d'avoir trop. L'enjeu justement, et c'est ça l'arbitrage en politique, on a fait des arbitrages qui ont été publics et transparents, qui globalement sont quand même plébiscités, et je vois bien aujourd'hui l'unanimité sur la politique culturelle. Donc on pourra dire ce qu'on voudra, mais je ne pense pas qu'on ait des champs infinis des politiques publiques menées sur ce territoire qui fassent une telle unanimité, et pour le coup ça n'a pas été en plus des petits choix car comme vous le dites, ça a un coût donc là, de ce point de vue là, Madame le Maire pourra sans problème défendre le bilan de cette politique culturelle.

La question qui se pose derrière tout cela, c'est quoi ? C'est : Sera-t-on amené demain à compenser une partie du retrait de l'Etat et de la Région ? C'est possible, mais nous serons les premiers à critiquer le budget du ministère actuel de la culture qui est indécent, oui effectivement et je ne m'en priverai pas, nous nous battons pour que l'aide exceptionnelle de la Région devienne fonctionnelle, oui nous nous battons, jusqu'à présent ces combats nous les avons menés, et nous les avons gagnés.

Pourquoi les avons nous gagnés ? Parce que, quand la Région ou l'Etat voient arriver la Ville de Niort, ils voient une Ville avec un projet, c'est-à-dire que les villes en région aujourd'hui sont tellement sans projet culturel parce qu'évidemment quand ça va mal on arbitre toujours la culture, qu'ils n'ont plus rien à proposer et c'est vrai que de ce point de vue là, nous nous en sommes très bien sortis. Pourquoi ? Parce que nous sommes arrivés dans un champ de ruines généralisé avec une vraie ambition. Et une politique volontariste avec une vraie ambition derrière, ce n'est pas légion en région, et effectivement, nous n'avons pas à nous plaindre de l'arrivée des crédits d'Etat et de Région sur le territoire.

Ceci étant dit, ça ne nous empêchera pas de critiquer les choix qui sont faits au niveau national et qui sont faits au niveau régional quand nous considérons qu'ils nuisent à d'autres. Parce que nous sommes aussi dans une vision élargie des partenariats métropolitains régionaux. Merci.

**Madame le Maire**

Merci. Je crois que nous allons clore ce débat, nous pourrions continuer pendant fort longtemps, en allant à la fois du projet politique que nous menons, que nous avons mené et que nous continuerons de mener sur ce territoire et sur la Ville de Niort, en allant jusqu'à la programmation qui plait aux uns, qui déplaît aux autres, la culture c'est ça, et comme l'a dit Nicolas MARJAULT, et comme vous l'avez aussi tous dit, nous souhaitons et nous n'avons qu'un objectif, c'est de conserver le label Scène nationale et en plus de faire en sorte que les jeunes publics puissent s'émanciper à travers les programmations, à travers le travail qui est fait autour de cette Scène nationale.

Je crois que nous avons beaucoup travaillé, je voudrais remercier Nicolas MARJAULT pour l'énergie qu'il a mise depuis quelques années pour faire en sorte que nous soyons demain, avec les trois autres structures labellisées, le centre d'une communauté qui n'abandonne pas la culture, bien au contraire, qui essaye de la développer.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-455

**Direction Animation de la Cité**

**CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE  
NIORT ET LE MOULIN DU ROC SCÈNE NATIONALE  
DE NIORT**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a souhaité signer un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et Le Moulin du Roc Scène nationale de Niort, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2013 à 2016.

L'aide proposée dans ce contrat d'objectifs est d'un montant de 1 008 000 € pour la Ville de Niort et pour l'année 2013.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, qui ne mentionne pas les modalités de versement de l'aide accordée au Moulin du Roc Scène nationale, il est proposé une convention bipartite entre la Ville de Niort et le Moulin du Roc Scène nationale qui précise les dispositions financières afférentes à la subvention.

Pour mémoire, deux acomptes ont été versés, l'un d'un montant de 391 000 € suite au Conseil municipal du 3 décembre 2012 et l'autre d'un montant de 403 200 € suite au Conseil municipal du 18 mars 2013. Au titre de la présente délibération, il reste donc à verser au Moulin du Roc Scène nationale la somme de 213 800 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention financière entre la Ville de Niort et le Moulin du Roc Scène nationale de Niort ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au Moulin du Roc Scène nationale de Niort le solde de la subvention 2013 conformément aux dispositions financières prévues dans ladite convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT

**Direction Animation de la Cité****CONVENTION DE GESTION DU CHAPITEAU 2013 -  
2016**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville de Niort a fait l'acquisition en 2010 d'un chapiteau de cirque, dont elle a confié la gestion à l'association Cirque en Scène par une convention arrivée à échéance le 31/05/2013.

Durant ces trois années, le chapiteau s'est constitué en équipement culturel dédié au spectacle vivant, facilitant par la référence au cirque l'accès et le croisement des publics.

Le partenariat établi en 2010 avec Cirque en Scène a entraîné une professionnalisation de son équipe sur les compétences liées à l'exploitation d'un chapiteau et parallèlement une professionnalisation d'agents de la Ville sur l'exploitation et la pré implantation du chapiteau.

Outre la professionnalisation de son équipe, la gestion du chapiteau a modifié l'identité de l'association, l'inscrivant dans la catégorie des écoles de cirque disposant d'un équipement de grande hauteur. Cette caractéristique sera renforcée par l'aménagement d'un espace prévu pour le chapiteau dans le cadre de la réhabilitation du site Erna Boinot.

L'entretien courant du chapiteau relève de la responsabilité de Cirque en Scène, association gestionnaire. La Ville, propriétaire de l'équipement, garantit les équipements de sécurités et décide, en lien avec l'association gestionnaire, des investissements relatifs à la structure de l'équipement. Ainsi, en 2013, les conditions d'accueil ont été nettement améliorées par l'acquisition d'un plancher couvrant la totalité de la surface d'accueil.

Afin de prolonger la dynamique culturelle enclenchée sur le territoire de la commune par le chapiteau, il est proposé de reconduire, par une convention d'une durée de trois ans (2013 à 2016), le partenariat établi en 2010 entre la Ville et l'association Cirque en scène.

La convention 2013-2016 étoffe les objectifs liés au développement des activités artistiques sous le chapiteau. Ces activités artistiques sont proposées par Cirque en Scène, par des sous-occupants s'adressant directement à Cirque en Scène et par la Ville.

L'immobilisation du chapiteau par un opérateur autre que Cirque en Scène ne pouvant être assimilée à une prestation, la gestion du chapiteau par l'Association s'effectue à titre gratuit. L'Association peut cependant facturer les frais de montage et de démontage, la vérification des installations durant l'immobilisation et le fuel.

En contrepartie d'une gestion à titre gratuit, l'association Cirque en scène peut utiliser l'équipement en priorité, pour son propre compte, à certaines périodes de l'année définies dans la convention.

Par ailleurs, la Ville se réserve la possibilité d'utiliser l'équipement, en priorité, à des périodes également déterminées dans la convention, pour réaliser les actions artistiques qu'elle met directement en oeuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de gestion de l'équipement de cirque établie entre la Ville de Niort et l'association Cirque en scène ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à cette dernière la subvention afférente d'un montant de 5 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans ladite convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJault

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-457

**Direction Animation de la Cité**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SPIP DES  
DEUX-SÈVRES ET LA MAISON D'ARRÊT DE NIORT  
POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS  
CULTURELLES**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La politique culturelle de la Ville de Niort se donne pour axes prioritaires le soutien aux musiques actuelles, arts visuels et arts de la rue. Le service culture de la Ville organise à ce titre des manifestations à destination de tous les publics, y compris les publics dits « empêchés ».

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Deux-Sèvres (SPIP) et la Ville de Niort décident de mettre en œuvre en partenariat des actions culturelles dans le prolongement des manifestations organisées par le service culture, à savoir : *Les Jeudis de Niort*, concerts de musique, *le 4<sup>e</sup> mur*, festival de graff et *Regards Noirs*, rencontres autour du roman policier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat passée avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Deux-Sèvres et La Maison d'Arrêt de Niort ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à percevoir la somme de 1 600 € net de taxes, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-458

**Direction Animation de la Cité**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- La collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.
- Elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes.
- Enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions avec les associations suivantes ;

**Convention d'objectif**

<i>Associations d'arts plastiques et autres activités artistiques</i>	
Hors champs (acompte)	<b>20 000 €</b>

**Subvention exceptionnelle et manifestation**

<i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
Vocame	<b>500 €</b>

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJALT

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-459

**Direction Animation de la Cité**

**SUBVENTION - ASSOCIATION SPORTIVE**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Une nouvelle association sportive a été créée sur Niort, il s'agit de Niort GR, association de gymnastique rythmique.

Cette association a sollicité la Ville de Niort pour une aide au démarrage de ses activités.

Il vous est proposé d'accorder à Niort GR une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1000 € à l'association Niort GR ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser cette subvention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-460

**Direction Développement Urbain,  
Habitat**

**ZAC POLE SPORTS : ACQUISITION DU FONCIER  
ÉQUIPÉ ET TRAVAUX SPÉCIFIQUES RELATIFS AUX  
ESPACES PUBLICS DU PARC ET MAIL ACTIF ET DU  
CORDON BOISÉ EST**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Convention Publique d'Aménagement signée par la Ville de Niort et Deux-Sèvres Aménagement le 13 juillet 2005 et le dossier de réalisation de la ZAC Pôle Sports approuvé en Conseil municipal le 26 janvier 2007 prévoient que la Ville de Niort, concédant de l'opération, acquiert le foncier équipé intégrant, le cas échéant, les travaux spécifiques relatifs aux équipements publics.

Au vu de la poursuite des missions confiées à l'aménageur et de l'avancée des travaux d'aménagement, comme exposé dans le Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté au Conseil municipal du 3 juin 2013, il convient aujourd'hui de finaliser les cessions de terrains à la Ville de Niort et de procéder à l'acquisition par la Collectivité des terrains d'assiette du parc et mail actif qui seront regroupés en une unité foncière et du cordon boisé Est (parcelle II97).

Cette acquisition d'un montant global de 3 501 243,91 € HT (4 187 487,71 € TTC) est décomposée en 2 unités foncières, comme indiqué sur le plan joint en annexe :

		Surface du terrain en m <sup>2</sup>	Prix du terrain en €HT (14,21 €/ m <sup>2</sup> )	Prix du terrain en €HT (10,90 €/ m <sup>2</sup> )	Montants des travaux spécifiques réalisés (dont honoraires) en €HT	TVA	Prix de cession en €TTC
Parc et mail actif	<b>IK 80p</b>	79 312 m <sup>2</sup>	1 127 023,52 €	/	/	220 896,61 €	<b>1 347 920,13 €</b>
	<b>ZL 358p</b>	87 642 m <sup>2</sup>	1 245 392,82 €	/	/	244 096,99 €	<b>1 489 489,81 €</b>
	<b>II 61</b>	2 845 m <sup>2</sup>	40 427,45 €	/	/	7 923,78 €	<b>48 351,23 €</b>
	<b>II 109</b>	66 890 m <sup>2</sup>	950 506,90 €	/	/	186 299,35 €	<b>1 136 806,25 €</b>
	<b>II 95</b>	24 m <sup>2</sup>	341,04 €	/	/	66,84 €	<b>407,88 €</b>
	<b>II 100</b>	51 m <sup>2</sup>	724,71 €	/	/	142,04 €	<b>866,75 €</b>
	<b>II 103</b>	307 m <sup>2</sup>	4 362,47 €	/	/	855,05 €	<b>5 217,52 €</b>
	<b>II 105</b>	420 m <sup>2</sup>	5 968,20 €	/	/	1 169,77 €	<b>7 137,97 €</b>
Cordon boisé Est	<b>II 97</b>	8 902 m <sup>2</sup>	/	97 031,80 €	29 465,00 €	24 793,37 €	151 290,17 €
<b>TOTAL</b>		<b>246 393 m<sup>2</sup></b>	<b>3 374 747,11 €</b>	<b>97 031,80 €</b>	<b>29 465,00 €</b>	<b>686 243,80 €</b>	<b>4 187 487,71 €</b>

Le versement interviendra à la signature de l'acte authentique constatant le transfert de propriété soit 4187 487,71 € TTC comprenant :

1°). le prix des terrains équipés avec ou sans travaux spécifiques déjà réalisés, soit 3 501 243,91 € HT correspondant au prix de vente Hors Taxe décomposé tel que détaillé ci-dessus.

2°). la totalité de la TVA affectant le prix total de cession soit 686 243,80 €

Les frais et droits relatifs à cette acquisition, seront supportés par la Ville de Niort.

Les crédits sont inscrits au budget 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition d'un ensemble de terrains de 246 393 m<sup>2</sup>, situé dans la Zone d'Aménagement Concerté du Pole Sports, constituant les terrains d'assiette du parc et du mail actif et du cordon boisé Est, tel que ces terrains apparaissent sur le plan ci-annexé, moyennant le prix total de 4 187 487,71€TTC ;

- autoriser Madame le Maire l'acte notarié à intervenir et à payer tous les frais et droits s'y afférents.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-461

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire**

**COMPENSATION POUR LES CONCESSIONS DE  
STATIONNEMENT DE MARCEL PAUL, LA  
ROULIÈRE, SAINT JEAN ET ESPACE NIORTAIS  
POUR L'EXERCICE 2014**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

En application des dispositions contractuelles régissant les quatre ouvrages de stationnement concédés à la So Space, il est prévu que « La Ville puisse éventuellement compenser le différentiel des recettes prévisionnelles si elle impose pour des raisons qui lui sont propres, une tarification inférieure à celle nécessaire à l'équilibre d'exploitation de la Société ».

En conséquence, il est proposé d'attribuer une compensation d'un montant de 464 391 € HT à la So Space soit 555 411,64 € TTC correspondant au différentiel entre les tarifs économiques déterminés par la Société et les tarifs retenus par la Ville de Niort répartie comme suit :

- Parking Marcel Paul :	145 129 € HT	soit	173 574,28 € TTC
- Parking La Roulière :	204 717 € HT	soit	244 841,53 € TTC
- Garage Saint Jean :	50 222 € HT	soit	60 065,51 € TTC
- Parking Espace Niortais :	64 323 € HT	soit	76 930,31 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une compensation d'un montant global de 464 391 € HT soit 555 411,64 € TTC à la So Space et son versement avant le 31 mars 2014.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	1
Excusé :	3

Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire, n'ayant participé ni au débat ni au vote

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**

**RETOUR SOMMAIRE****Madame le Maire**

Il s'agit de la compensation pour les concessions de stationnement de Marcel Paul, La Roulière, Saint Jean et l'Espace Niortais pour l'année 2014. Vous avez le détail des compensations.

Il vous est donc demandé d'approuver ces compensations, évidemment c'est le différentiel entre les tarifs demandés par la SO SPACE et les tarifs publics que nous souhaitons voir dans ces parkings.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Nous comprenons bien que c'est le différentiel, mais ça aurait quand même été intéressant de savoir l'état de fréquentation, parce que j'avais cru comprendre l'année dernière que Marcel Paul avait connu une fréquentation plus plus, dans la mesure où il était quasiment complet en permanence. Donc ça n'a pas compensé ?

**Jérôme BALOGÉ**

En effet, c'est peut être lié aux tarifs, La Roulière me semble aussi être une subvention importante, nous aimerions avoir des explications, surtout par rapport à l'an dernier, parce que je n'ai pas les chiffres sous les yeux.

Et un chiffre que nous aimerions avoir, c'est le parking sous la Brèche, nous nous étonnons presque de ne pas l'avoir ce soir.

**Frank MICHEL**

Ce que je peux vous dire, c'est que c'est moins grave que s'il y avait eu les 1 200 places que vous avez réclamées, et d'ailleurs c'est dans les PV qui sont parus, vous pouvez regarder, pendant trois ans vous les avez réclamées. Qu'en dites-vous aujourd'hui ?

**Elisabeth BEAUVAIS**

Monsieur MICHEL, je dirais que tout a été pratiquement fait pour rendre difficile l'accès des voitures au centre-ville, c'est vrai quand même qu'il y a eu une raréfaction, et tant mieux parce que comme ça les vélos peuvent rouler à contresens etc.

Ce qu'on a gagné d'un côté on l'a perdu de l'autre, et du coup c'est vrai que les voitures ont quand même énormément diminué en centre-ville. Alors s'il y avait 1 200 places, peut-être que finalement il y aurait plus de monde à venir. Je ne sais pas.

**Jérôme BALOGÉ**

Je voulais juste rappeler à Frank MICHEL qui revient souvent là-dessus pour amusement, le ramener au rapport qui avait été fait, qui estimait clairement que la bonne jauge était située entre 700 et 900 places, ce qui n'était certainement pas 500 et ce qui n'était certainement pas 1 200 non plus. Ce rapport il existe,

il a d'ailleurs certainement été commandé par vous, par l'ancienne mandature, mais nous l'avons régulièrement cité dans les remarques.

Il ne s'agit pas de refaire ce qui a été fait, mais j'aurais aimé avoir les chiffres et manifestement vous ne les avez pas, il doit y avoir un petit problème. Mais ça ne saurait tarder non ?

#### **Madame le Maire**

On va vous les donner mais j'attendais que vous ayez fini de parler, vous et Madame BEAUVAIS, parce que nous ne pouvons pas vous donner les chiffres pendant que vous êtes en train de parler. Donc nous attendons très poliment que vous ayez terminé.

Monsieur PIVETEAU et Monsieur POIRIER vont vous répondre de manière ciblée sur ce que vous demandez.

#### **Alain PIVETEAU**

Pas moi, je n'ai pas les chiffres, non, mais ce que je sens c'est la tonalité du débat, et je tiens à insister là-dessus, aussi bien sur la politique culturelle d'ailleurs que sur la politique de déplacement et le changement, l'orientation dans la Ville qui là aussi a été important, parfois vécu difficilement au démarrage parce que ça oblige à changer les habitudes, et là nous sentons, dans toute la tonalité du débat, qu'on est sur un autre ordre d'échange contradictoire, je ne dis pas que nous sommes d'accord sur tout, mais où il ne s'agit plus de remettre en cause finalement le fond de la politique culturelle, puisque nous constatons les résultats. Même chose sur le principe d'un accès au centre-ville, qu'il soit partagé entre différents modes de transports et lorsque vous parlez d'éviction des voitures, nous sentons que même vous, vous n'y croyez plus, d'abord chacun en voit encore beaucoup en Ville, elles sont présentes, nous savons qu'il y a une substitution significative du déplacement en voiture par rapport au transport collectif, oui la circulation des voitures a été ralentie en Ville puisque nous ne traversons plus le centre-ville comme nous le faisons auparavant tel un gruyère, on s'arrête, on stagne et on se déplace autrement.

C'est vrai que ça a changé, je sens notre débat pacifié sur ces questions là et finalement j'en suis heureux puisque c'est une reconnaissance des résultats obtenus. Maintenant, concernant la fréquentation des parkings, elle augmente au rythme de l'importance de ce transport, peut-être que Christophe POIRIER veut intervenir, elle augmente régulièrement, vous faites référence à un rapport qui serait l'Alpha et l'Oméga de la politique de transport et vous vous appuyez dessus, objectivement les pratiques montrent, que ce soit 900 ou 1 200 places, que c'était une aberration que de penser que la Ville serait organisée dans les années à venir à l'appui d'un grand parking qui devait être, en gros, le point central d'arrivée et de stationnement des populations dans la Ville, ça c'est gagné.

Pour le reste, vous parlez des vélos à contresens, c'est une proposition que je trouve très intéressante, elle demande sans doute à être observée, suivie, à être accompagnée, et ça va être le cas, maintenant, là encore c'est une proposition que nous avons tous intérêt à voir réussir pour cet objectif que nous

partageons, me semble t-il, qui est de répartir plus équitablement, plus efficacement, pour l'attractivité de la Ville, son arrivée en voiture, à pied, en transport collectif ou en vélo.

### **Amaury BREUILLE**

Il ne faudrait pas que l'on commette collectivement l'erreur de prendre tel ou tel aspect du stationnement en Ville de façon isolée. Globalement, quand nous regardons les différents parcs en ouvrage, les différents parcs de surface et le stationnement sur voirie, nous avons une utilisation du stationnement qui n'a pas baissé par rapport aux années que vous prenez en référence.

La stratégie qui a été mise en œuvre, c'est d'avoir une meilleure répartition du stationnement, alors c'est ce que vous évoquiez Madame BEAUVAIS sur la montée en charge du parking Marcel Paul à une époque où il a effectivement eu un taux d'occupation nettement supérieur, l'intérêt de cela c'est aussi de permettre que les flux automobiles se répartissent sur les différents accès au centre-ville et nous en avons parlé à de nombreuses reprises dans ce Conseil. Pourquoi ? Et là, quoi que vous en disiez Madame BEAUVAIS, c'est un fait qui est lié à la structure même de la Ville, nous avons des contraintes de voiries qui sont ce qu'elles sont, nous avons un axe, nous en avons parlé cent fois, la rue du 24 février qui est une liaison entre le verrou que représente l'hôpital, le verrou que représente le cœur historique et ses rues étroites. Ça fait que nous avons tout intérêt à ne pas augmenter les mouvements browniens, comme disent les spécialistes automobiles, pour la recherche du stationnement. La stratégie générale est celle-là et ce que nous pouvons constater, c'est qu'effectivement nous avons un volume de stationnement qui est à peu près stable et qui se répartit beaucoup mieux entre les différentes parties de la Ville.

Dernier point, s'agissant des chiffres, je parle d'équilibre financier du parking de la Brèche, ils ne sont pas dans cette délibération c'est parce qu'ici nous parlons des parcs qui sont en concession, pour le parking de la Brèche c'est un autre régime juridique et pour ce qui est de ce parking, vous le savez, il fait l'objet à l'inverse, d'un versement de la SO SPACE en direction de la Ville.

### **Alain BAUDIN**

Je ne pensais pas intervenir, mais les propos qui ont été tenus laissent penser qu'effectivement à une époque peu lointaine, ceux qui étaient aux affaires, nous étions des uluberlus, nous, et que nous n'étions pas responsables. Le projet de la Brèche, c'est un projet que nous avons souhaité, qui s'est réalisé jusqu'au bout malgré tout et d'ailleurs le dessus témoigne, puisque tout a été fait pratiquement sur les plans et les projets de départ, que globalement c'est plutôt une réussite, tout ce qui a été fait, aussi bien l'esplanade, que le dessus de la Brèche, que le CGR etc., ce sont des éléments qui effectivement positivent la Brèche.

Par rapport au stationnement, effectivement je crois qu'il y avait une autre ambition par rapport au centre-ville, en tous les cas de mon point de vue et à moins qu'on m'en apporte la preuve, j'entends Amaury BREUILLE dire qu'il y a autant de places de stationnement, je ne suis pas du tout convaincu

qu'il y ait le même nombre de places de stationnement intramuros aujourd'hui qu'il y en avait il y a 6 ans. Enfin si vous me dites qu'il y a le même nombre...ou alors nous ne prenons pas le même périmètre. Je comprends qu'il y ait les autres moyens de transport etc., mais quand on souhaite donner une dynamique à un cœur de Ville, je crois qu'il faut aussi donner les moyens. J'entends bien, les axes de circulation et tout, il y avait une possibilité avec des flux différents, je crois, de mettre en place une dynamique qui permettait d'accueillir les voitures qui venaient, terminaient en cœur de Ville et repartaient.

Après, effectivement il y a eu, et alors là fort justement des gens à ma droite vont dire qu'il y a eu des élections, vous avez perdu, j'entends tout ça, ceci dit, je dis qu'il y avait une cohérence dans le projet.

**Frank MICHEL**

Juste pour dire qu'effectivement il y a beaucoup moins de places payantes dans le centre-ville, conformément au Plan de Déplacement Urbain. Il fallait en supprimer mille sur le papier, ça a été fait, par contre, ce que je crois qu'Amaury l'a dit, c'est que la fréquentation de ce qui existait déjà est restée la même malgré le nombre de places en moins, c'est donc une optimisation extrêmement nette des équipements, c'est une bonne nouvelle pour les contribuables Niortais parce qu'ils n'ont pas eu à supporter le coût d'une construction de 1 200 places, et effectivement nous n'avons pas la même conception du stationnement autour du cœur de Ville.

Vous n'allez quand même pas m'expliquer que la Brèche ou le parking du Moulin du Milieu sont loin du centre-ville ! Et même Marcel Paul, tout est à 5 minutes à pied de l'hyper centre.

**Madame le Maire**

Et il y a une navette gratuite.

**Frank MICHEL**

Nous avons conçu les choses différemment, sans exclure la voiture puisqu'elle peut s'approcher du centre-ville, mais effectivement on ne peut plus aller à la boulangerie en se stationnant devant.

**Amaury BREUILLE**

Je crois que Frank MICHEL a soufflé mon intervention, je voulais avoir exactement les mêmes propos donc on ne va pas en rajouter.

**Madame le Maire**

Merci. Pour clore à nouveau ce débat sur les parkings, qui ont fait et continueront de faire couler beaucoup d'encre, surtout dans la période dans laquelle nous arrivons, je vais simplement vous dire que pour les huit premiers mois de l'année, on a eu une augmentation de fréquentation aux alentours de 40%,

et pour la place de la Brèche aux alentours de 20%. Nous vous apporterons des chiffres peut-être en fin d'année pour vous montrer le différentiel, cela prouve que les Niortais viennent en centre-ville, mais il faudra encore du temps pour qu'ils s'approprient ce parking souterrain de la Brèche et pour qu'ils prennent des habitudes différentes de celles qu'ils avaient auparavant.

On voit bien quel poids ont les habitudes dans la vie des gens, et je ne porte pas de jugement, nous parlions tout à l'heure de la programmation du CAC, nous parlions du stationnement et de la prise de sa voiture et nous pourrions parler du cœur de Ville avec des nouvelles habitudes. Ce sont toujours les habitudes qui font que les sentiments que l'on a pour telle et telle chose sont différents. Mais je pense que nous avons fait le bon choix et que nous verrons dans les années qui viennent ce parking augmenter en fréquentation.

Je voulais aussi simplement dire à Madame BEAUVAIS que si elle y allait souvent, elle verrait que c'est très simple pour circuler dans ce parking, des tractions, qui n'ont pourtant pas des grandes capacités à tourner, sont rentrées dans le parking, en sont sorties sans qu'il n'y ait aucun problème, je m'y gare régulièrement, je n'ai pas encore eu d'accident.

---

**Christophe POIRIER**

Je voudrais simplement vous dire, Madame le Maire, que je ne prendrai pas part au vote, pas plus que je n'ai pris part au débat, en tant que responsable de la SO SPACE, et puis rassurer tout le monde sur le fait qu'en tant que gestionnaire je présente très régulièrement et de façon extrêmement précise tous les chiffres à mon conseil d'administration.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-462

**Direction Espaces Publics**

**CONVENTION ENTRE L'ECOLE D'ARCHITECTE  
PARIS - VAL DE SEINE ET LA VILLE DE NIORT  
PORTANT RÉFLEXION PAR DES ÉTUDIANTS SUR  
L'URBANISME ET L'ARCHITECTURE DANS LE  
SECTEUR BAUGIER - CAC - BOINOT - CALE DU  
PORT**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris – Val de Seine forme certains de ses étudiants architectes aux questions de construction urbaine, en s'appuyant sur des cas concrets de villes. La Ville de Niort présente plusieurs intérêts sur ce volet, en particulier ce qui a trait à l'histoire de son développement autour de son cours d'eau, la Sèvre Niortaise.

La connaissance et l'explicitation de ces notions de morphogenèse urbaine sont très utiles à la Ville pour intégrer de manière douce et cohérente les projets de développement à venir dans le secteur dans les prochaines années : site Boinot, cale du Port, requalification de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Aussi, il est proposé que la Ville de Niort et l'ENSA Paris – Val de Seine formalisent un partenariat sous la forme d'une convention. Celle-ci explicite en particulier la participation de la Ville de Niort à la logistique du déplacement des étudiants, évaluée à 4 000 € en 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris – Val de Seine.
- autoriser Madame le Maire à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-463

**Direction Espaces Publics**

**AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SEVREAU -  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le bourg de Sevreau, situé en limite des communes de Niort et de Magné, constitue la porte d'entrée du Marais Poitevin pour les usagers en provenance de Niort. A ce titre, il mérite une qualité d'espaces publics à la hauteur de cet enjeu. C'est pourquoi il est envisagé de la requalifier par une restructuration complète de son axe principal, l'avenue de Sevreau.

Ce projet a pour objet la mise en valeur du lieu, aujourd'hui en très mauvais état et sans identité, mais aussi la mise en sécurité des usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons. En effet, le trafic y est dense, les vitesses élevées, et les cheminements piétons inadaptés, voire inexistant. La sécurisation comportera une réduction de la largeur de chaussée, des chicanes de ralentissement, la création de trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite, des traversées protégées par plateau surélevé ou îlots séparateurs, ainsi que des arrêts de bus protégés.

Cet aménagement permettra de plus une mise en sécurité de la traversée des itinéraires cyclables transversaux : Plan Vélo du Conseil Général et Chemin Communal du 3<sup>ème</sup> Millénaire.

Pour la réalisation de cet aménagement, il est nécessaire de lancer une consultation.

La présente délibération concerne le marché de travaux pour l'aménagement des phases 1 et 2.

Suite à l'avis de la commission des marchés réunie le 7 octobre 2013, a procédé à la désignation de l'attributaire, il s'agit de l'entreprise EUROVIA, pour un montant estimatif total de 299 563,20 € HT, soit 358 277,59 € TTC découpé comme suit :

- Tranche Ferme : 180 102, 90.€HT, soit 215 403,07 € TTC
- Tranche Conditionnelle : 119 460,30.€HT, soit 142 874,52 € TTC

Les crédits nécessaires pour la Tranche Ferme sont inscrits au BP 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA. pour un montant estimatif global de 299 563,20 € HT soit 358 277,59 € TTC.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

PROCES-VERBAL

**RETOUR SOMMAIRE****Amaury BREUILLE**

Il s'agit d'attribuer les marchés de travaux pour l'aménagement du bourg de Sevreau, ces travaux étaient nécessaires à la fois parce que le lieu est en l'état depuis un certain nombre d'années et qu'il n'offrait pas la sécurité et le confort souhaitable pour un certain nombre d'usagers, notamment piétons et riverains.

Il vous est proposé d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise EUROVIA, pour un montant tranche ferme de 180 102,90 €HT et une tranche conditionnelle de 119 460,30 €HT.

**Madame le Maire**

Je voudrais souligner qu'après l'aménagement du cœur de quartier de Saint-Liguaire et l'aménagement du cœur de Sevreau, nous aurons là quelque chose qui ne sera pas négligeable en terme d'aménagement.

**Jacqueline LEFEBVRE**

On parle de l'aménagement du cœur de Sevreau. On n'a pas un plan ? Cela va-t-il au-delà de la mise en sécurité ?

**Madame le Maire**

Pour l'instant c'est la mise en sécurité, la réfection des chaussées, des trottoirs et de l'arrêt de bus.

**Jacqueline LEFEBVRE**

On n'a pas de plan ? On n'a rien ?

**Madame le Maire**

Nous allons vous le procurer.

**Jacqueline LEFEBVRE**

Oui, ça m'intéresse.

**Madame le Maire**

Bien sûr, il n'y a pas de problème.

**Jean-Pierre GAILLARD**

Le Conseil de quartier, les habitants de Sevreau et du quartier de Saint-Liguaire ont largement contribué, ils ont à échangé avec les services techniques, c'était assez compliqué, parce que c'est une voie départementale, il y avait un enjeu en particulier sur l'arrêt de bus qui est de la compétence de la CAN et des trottoirs qui sont à la Ville de Niort. Il a donc fallu conjuguer tous ces acteurs pour trouver le bon aménagement avec le bon calendrier, avec le bon budget, ça a été une première chose, d'autre part, vous

l'aviez vu sans doute, il y avait eu du côté de Magné, une réfection de la voie et de l'accès, et du côté de Niort ça manquait un peu d'esthétisme.

Donc la priorité, en accord avec les habitants, qui avait été voulue par les élus, c'est de mettre d'abord en sécurité l'arrêt de bus, puis ensuite les sorties de riverains, il s'avérait très difficile de sortir de chez eux.

Il y a eu un débat pour savoir comment faire, il y a eu une plateforme et il y a eu un plan de présenté. Alors effectivement nous ne l'avons pas au Conseil municipal mais elle a largement été débattue avec, à l'occasion, des réunions publiques qui ont eu lieu parce que nous nous sommes même rendus sur place pour débattre avec les riverains de cette situation.

Le deuxième volet de ce projet c'est l'esthétisme, faire en sorte que ce groupe d'habitation sortie Niort – Porte du Marais, soit mieux en phase avec ce que mérite la Ville par rapport à ça.

### **Jacques TAPIN**

Je voulais revenir sur les mêmes sujets, je voudrais souligner la participation vraiment responsable et tenace des habitants et des riverains de Niort – Sevreau et la collaboration entre les collectivités.

Pour répondre plus précisément à « On n'a pas de plan sous la main », nous allons vous le faire parvenir, en fait il s'agit de trois choses :

- La première, sécuriser les parcours piétons, donc là nous agissons sur les trottoirs, mais que d'un côté avec des traversées adéquates.
- La deuxième chose, c'est de garantir un accès correct aux transports en communs.
- La troisième, c'est d'agir sur la vitesse des flux puisque les comptages des automobilistes qui sont passés montraient qu'à certaines heures il y avait des dépassements complètement aberrants de la limitation de vitesse.

Nous agissons sur ces trois choses.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-464

**Direction Espaces Publics****AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SEVREAU -  
TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT À LA  
VILLE DE NIORT POUR LA RÉALISATION DE 2  
ARRÊTS DE BUS**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort a programmé l'aménagement du bourg de Sevreau pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014. Cet aménagement comporte 2 arrêts de bus dont la réalisation relève de la compétence transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Pour une question de bonne coordination des travaux et d'efficacité du chantier, il est préférable que la Ville de Niort assure la conduite de l'opération pour le compte de la Communauté d'Agglomération.

Il est donc nécessaire de transférer la maîtrise d'ouvrage de cette opération de la Communauté d'Agglomération de Niort vers la Ville de Niort. Une convention accompagnera cette procédure, et le financement des travaux sera assuré par la Communauté d'Agglomération, pour un montant forfaitaire de 10 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec la Communauté d'Agglomération de Niort pour le transfert de maîtrise d'ouvrage ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Amaury BREUILLE**

Mon collègue Jean-Pierre GAILLARD rappelait que l'opération associait différentes collectivités. Il s'agit de demander à la Communauté d'Agglomération de transférer sa maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des arrêts de bus, pour faciliter la cohérence et l'organisation de l'opération.

**Madame le Maire**

Avant la délibération suivante, je voudrais vous annoncer que nous avons reçu un trophée pour l'aménagement du centre-ville et le trophée du cadre de vie.

PROCES-VERBAL

**Direction Patrimoine et Moyens****BAUX EMPHYTÉOTIQUES SUR UNE PARTIE DU  
HAUT DE BRÈCHE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET  
LA SARL FRAMSES**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort a commencé en 2006 la requalification et l'aménagement de la place de la Brèche.

La SARL FRAMSES, par l'intermédiaire de son gérant, Monsieur François CAMOU, a proposé un projet d'occupation d'une partie du site sous la forme d'un complexe d'animation comprenant :

- un commerce franchisé qui s'articule autour de la dégustation de cafés et gourmandises sucrées et salées dans la partie occupée actuellement par l'office de tourisme, d'une superficie d'environ 217 m<sup>2</sup> ;
- un bar brasserie situé dans la partie dénommée brasserie (zone D, plan joint en annexe) d'une superficie de 609 m<sup>2</sup> comprenant d'une part, au niveau du parvis, deux salles de bar brasserie vitrée et le passage à la nef et d'autre part au niveau -1, une salle haute sous plafond avec des fenêtres et un local de stockage avec un accès extérieur ;
- un espace billard (zone C) d'une superficie de 440 m<sup>2</sup> au niveau -1 constitué d'une grande salle avec de nombreux piliers de soutènement et fenêtres.

Une division en volume, correspondant aux trois zones, sera de plus réalisée par un géomètre expert.

Il est proposé de mettre à disposition de la SARL FRAMSES, ou toute société mandatée par elle, sous la forme de trois baux emphytéotiques distincts, d'une durée de 65 ans, dont deux comprenant des clauses suspensives, les locaux cités ci-dessus, afin de ne pas retarder le développement global du projet et son aboutissement. En effet, le site est l'objet de divers désordres techniques qu'il est souhaitable de régler au préalable et qui ont fait l'objet d'une déclaration de dommage ouvrage.

- un bail emphytéotique pour l'installation d'un commerce franchisé moyennant une redevance annuelle d'un montant de 4 302,30 € ;
- un bail emphytéotique pour la réalisation du bar brasserie dans la zone D moyennant une redevance annuelle d'un montant de 12 074,17 € et intégrant quatre clauses suspensives :
  - 1) Système électrique en état de fonctionnement ;
  - 2) Climatiseurs en état de fonctionnement ;
  - 3) Assurer l'étanchéité du niveau entresol ;
  - 4) Présence d'une canalisation d'arrivée d'eau potable.
- un bail emphytéotique pour l'espace billard dans la zone C moyennant une redevance annuelle d'un montant de 8 723,53 € et intégrant deux clauses suspensives :
  - 1) Résolution du problème des infiltrations d'eau ;
  - 2) Présence d'une canalisation d'arrivée d'eau potable.

Le preneur au bail prendra à sa charge l'intégralité des aménagements nécessaires à son occupation du site évalués aujourd'hui à un montant de 794 200,00 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- consentir à la SARL FRAMSES, ou toute société mandatée par elle, trois baux emphytéotiques pour les locaux sis en haut de Brèche et comprenant les zones C, D et l'émergence actuellement occupée par l'Office de tourisme ;
- fixer une redevance annuelle globale de 25 100,00 € pour une durée de 65 ans, conformément à l'estimation du service France Domaine jointe en annexe ;
- rapporter la délibération n° D20110681 du Conseil municipal du 20 février 2012.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

**RETOUR SOMMAIRE****Amaury BREUILLE**

Cette délibération est directement liée à ce sujet puisqu'il s'agit d'occuper les espaces en sous-sol sur la place de la Brèche donnant sur les failles.

C'est une délibération qui était attendue depuis longtemps puisqu'elle est le résultat de plusieurs années de travail.

Il vous est proposé d'attribuer ces espaces sous la forme de baux emphytéotiques puisque l'entreprise qui va les occuper sera amenée à y faire des aménagements et donc des investissements importants. Le projet prévoit d'occuper la partie occupée actuellement par l'Office du Tourisme avec une enseigne « Columbus Café », la brasserie avec un projet conforme à ce que nous attendions de restauration sous forme de brasserie, et puis la partie gauche qui se trouve en sous-sol avec un projet de salle de billard, qui vient compléter cette offre de services et de loisirs.

Il vous est donc proposé de consentir ces baux emphytéotiques avec les redevances annuelles qui globalement représentent un montant de 25 100 €

**Jérôme BALOGÉ**

Nous sommes en effet heureux que l'espace sous la Brèche commence à se meubler, mais des questions toutefois puisqu'il y avait eu plusieurs retard à l'allumage, il y avait cet hôtel de luxe et le projet un peu fou à mon sens de vendre les mètres carrés en sous-sol et sur la partie aérienne également, ce qui aurait été une forme d'aliénation du domaine public, je vois que vous vous êtes ravisés et vous préférez désormais et fort heureusement, la formule du bail emphytéotique.

Reste que la destination peut toujours interroger, c'est dommage qu'on en vienne là puisque cette possibilité avait aussi été à une époque proposée par d'autres, il y avait eu des projets de boîte de nuit, ou d'autres qui avaient circulé, qui semblaient tenir la route, mais pour x ou y raisons a priori plutôt financière, la Ville n'avait donné suite.

Aujourd'hui nous avons cette proposition, avec quelques interrogations tout de même, c'est la réalisation d'un café-brasserie – café dans un secteur qui est déjà très pourvu, donc la question de la concurrence peut se poser, j'imagine que ça a été étudié et vu par vos services.

D'autre part, quelques questions sur cette SARL que je ne connais pas personnellement et sur laquelle j'aimerais avoir quelques renseignements, parce qu'évidemment on confie pour une durée de 65 ans non pas la propriété, c'est un bail emphytéotique, mais disons la responsabilité de cet ensemble. Donc quelle garantie pouvez-vous nous apporter avant que nous puissions voter cette délibération ? Merci.

**Amaury BREUILLE**

Sur le premier point, vous vous souviendrez que lorsque nous avons présenté la délibération concernant l'hôtel, nous avons dit que c'était un peu un choix par défaut et que d'autres projets auraient plutôt eu notre préférence, donc c'est une bonne chose qu'on en vienne à ces projets.

D'autre part, d'agissant des projets de boîte de nuit, ils ne sont pas du tout rendus impossibles par les baux emphytéotiques qui sont consentis là, puisque la partie sous-sol sur la partie droite reste disponible, des projets existent toujours, il y a différents porteurs de projets, pour tout vous dire, il y a encore eu une visite aujourd'hui sur cet espace.

Quand vous parlez de problèmes financiers pour la Ville, le problème n'est pas là, la difficulté est que pour ce type d'activité, la recherche de financements est très compliquée pour les porteurs de projets, et que pour l'instant aucun n'a réussi à boucler ce projet qui effectivement serait intéressant en centre-ville. Ce type d'activité est extrêmement difficile à faire financer par un emprunt bancaire. La difficulté est tout simplement ici.

Dernière question. Quand vous parlez de la SARL en question et de la responsabilité, c'est plutôt l'inverse, c'est-à-dire qu'à supposer que cette structure soit un jour défaillante, elle aurait tout simplement réalisé des investissements, je vais dire que si elle était défaillante la Ville ne pourrait qu'en bénéficier, et nous en serions désolés parce que l'objectif est évidemment que le projet fonctionne, mais nous n'avons aucun risque dans cette opération.

**Jérôme BALOGÉ**

*Micro éteint....*

**Amaury BREUILLE**

La SARL, vous avez son nom, vous avez le nom de son gérant qui est Monsieur François CAMOU, il a un partenariat avec une franchise puisque l'enseigne « Columbus Café » est sous forme de franchise, le reste est porté directement par sa propre structure, il n'y a pas d'investisseur caché derrière.

**Jérôme BALOGÉ**

Pour rassurer Monsieur PIVETEAU qui a l'air de s'affoler, la question portait sur l'activité de cette SARL et de Monsieur CAMOU. Quelle est l'activité générale ? Est-ce que c'est une activité dédiée ou est ce qu'il y a plusieurs activités autres, en plus de ce qui est projeté sur la Brèche ? C'était le sens de ma question.

**Amaury BREUILLE**

C'est une structure qu'il monte spécifiquement pour ce projet là, donc son activité c'est la brasserie, le billard, et sous la franchise le « Columbus Café », c'est l'ensemble de ce qui est décrit dans la délibération.

**Madame le Maire**

Je confirme que les projets, en particulier de boîte de nuit sont toujours d'actualité mais que, comme le disait Amaury BREUILLE, les banques aujourd'hui, dans de nombreuses activités, ne financent pas à hauteur de ce qui pourrait être fait, mais nous persévérons et nous espérons pouvoir dans peu de temps régler d'autres problèmes.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-466

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire**

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE  
AVEC LA CAN POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA  
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La loi de modernisation du 4 août 2008 a institué la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) afin d'améliorer le cadre de vie en luttant contre la prolifération des panneaux publicitaires (enseignes et pré-enseignes).

Par délibération du 31 mai 2010, la Ville de Niort a adopté les modalités d'application de cette taxe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et notamment, le transfert du recouvrement et du produit de la TLPE au profit de la Communauté d'Agglomération de Niort pour toutes les Zones d'Aménagement Economiques (ZAE) communautaires ainsi que toutes les dispositions légales en matière de déclarations, recouvrements, paiements et sanctions inhérentes à cette taxe.

Pour assurer cette mise en œuvre, la CAN a sollicité une assistance auprès de la société GO PUB ; chacune des communes qui compose la CAN doit donc désormais assumer la charge financière qui découle de cette prestation et la répartition de cette charge financière est faite en fonction des recettes de TLPE perçues par chacune des communes.

Niort ayant perçu 30 % du montant global de la TLPE, elle doit donc participer à hauteur de ce pourcentage du coût de la mission de GO PUB qui s'est établi en 2012 à 47 122,40 € TTC.

Le montant de la participation financière de la Ville de Niort, pour l'année 2012, ressort donc à 14 136,72 € TTC (soit 30 % de 47 122,40 € TTC).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la prise en charge financière de la prestation de la société GO PUB par les communes au prorata du montant de la taxe perçue ;
- approuver la convention de participation financière avec la Communauté d'Agglomération et Niort ainsi que le montant de 14 136,72 € TTC pour l'année 2012, pour assurer le recouvrement et la mise en œuvre des dispositions légales en matière de déclarations, paiements, sanctions inhérentes à la TLPE ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-467

**Direction Développement Urbain,  
Habitat**

**OPAH RU - AVENANT N°1 À LA CONVENTION  
PARTENARIALE**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, pour une durée de 5 ans.

Le Conseil d'administration de l'Anah a voté le 13 mars 2013 des améliorations significatives du régime des aides qui s'applique aux dossiers déposés à compter du 1er juin 2013.

Ces améliorations correspondent à la mise en œuvre d'une action plus ambitieuse en matière de lutte contre la précarité énergétique et de réduction de la consommation énergétique des logements.

Pour ce faire, l'Anah a généralisé l'obligation d'évaluation énergétique pour les dossiers financés, amélioré l'accompagnement financier des travaux lourds et renforcé ses financements aux travaux d'économie d'énergie.

Les modifications adoptées concernent également les plafonds d'éligibilité aux aides de l'Agence pour les propriétaires occupants. En conséquence, le potentiel de propriétaires occupants a considérablement augmenté, passant de 1 932 à 4 721 ménages à Niort (source Filocom 2011). Les aides du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) se voient elles aussi augmentées, améliorant ainsi les montants et conditions d'éligibilité de l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE).

Par ailleurs, le bilan de l'évaluation du Programme Local de l'Habitat conduite en 2013, amène la Communauté d'Agglomération de Niort à poursuivre son engagement partenarial dans le dispositif OPAH RU, pour les années 2014 et 2015, à hauteur de 56 000 € par année. Afin de s'adapter au bilan d'activité de l'OPAH RU en 2013, les modalités de financement de la CAN sont également modifiées.

Le présent avenant a pour but d'établir les nouveaux objectifs quantitatifs et les modalités de financement des partenaires qui seront proposés au vote des Conseils de Communauté de la CAN du 21 octobre et 25 novembre prochains.

L'enveloppe financière attribuée à l'opération, par la Ville de Niort, n'est pas modifiée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention partenariale d'OPAH RU ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-468

**Direction Patrimoine et Moyens**

**REQUALIFICATION DES HALLES DE NIORT -  
MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - AVENANT N° 2**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du projet de requalification des Halles de Niort et de la redynamisation des cellules commerciales de la rue Brisson, le Conseil municipal s'est prononcé à plusieurs reprises :

- le 17 décembre 2010, pour l'approbation du programme de travaux pour la requalification des Halles de Niort et une enveloppe financière de 1 790 000,00 € HT ;
- le 20 juin 2011, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe dont le mandataire est l'architecte ILEANA POPEA pour un montant de 307 700,28 € TTC ;
- le 25 juin 2012, pour l'approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre. Celui-ci acte des modifications programmatiques en intégrant l'aménagement de locaux et le traitement des façades des commerces de la rue Brisson ;
- les 15 octobre 2012 et 4 février 2013, pour la validation du plan de financement et autorisation de demande de subventions notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;

L'opération regroupe la requalification des Halles ainsi que la redynamisation des cellules de la rue Brisson. Un découpage en trois phases est prévu :

- phase 1 : Travaux urgents de mise aux normes sanitaires et amélioration de l'accessibilité (locaux stockage, déchets, sanitaires pour les commerçants, bureau SEM),
- phase 2 : Restauration patrimoniale (renforcement structurel et remise en état de la structure métallique, protection solaire, mise en conformité éclairage et installation électrique),
- phase 3 : Redynamisation des cellules commerciales de la rue Brisson (remplacement de l'ensemble des vitrines, mise en accessibilité, aménagement de deux groupes de cellules...).

Le présent avenant n° 2 porte sur deux points :

**I - Scission des missions de conception restantes des phases 1 et 2 :**

L'Avant Projet Sommaire (APS) des phases 1 et 2 a été remis par la maîtrise d'œuvre.

Les phases n° 1 et 2 sont techniquement sur des zones et dates d'interventions différentes. Aussi, afin de poursuivre cette opération complexe, il convient de séparer les missions de conception restantes selon ces deux phases.

De plus, l'opération est actuellement en cours d'instruction par les services de la DRAC pour l'accord d'une participation financière. Les modalités de cette participation financière sont en cours de discussion avec la DRAC pour la phase 2. Le résultat déterminera la nature et le degré des prestations à réaliser. Aussi, afin de ne pas retarder l'avancée de la phase 1, la scission entre les deux phases apparaît pertinente.

II - Validation de l'Avant Projet Définitif (APD) de la phase 3 :

Il convient de se prononcer sur la validation de l'APD de cette phase. Le montant des travaux est estimé à 409 800,00 € HT soit 490 120,80 € TTC, dans le respect des dispositions de l'avenant n° 1 et du seuil de tolérance énoncé dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) du marché initial.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre reste inchangée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur :
  - la scission des missions de conception restant à réaliser entre la phase 1 et 2,
  - l'approbation de l'Avant Projet Définitif de la phase 3.
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

**RETOUR SOMMAIRE****Frank MICHEL**

Il s'agit de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre sur la requalification des Halles de Niort, il y a deux objets à cet avenant.

D'abord il s'agit de scinder en deux les missions de conception restantes des phases 1 et 2 : Phase 1 : Mise aux normes et phase 2 : Requalification du patrimoine bâti, pour des raisons de calendrier et de séquençage des travaux, car les travaux sur la mise aux normes, donc gestion des déchets et accessibilité vont commencer prochainement, alors que le gros des travaux sur la structure des Halles commencera à partir de 2015.

Et enfin, toujours sur cet avenant, il s'agit de valider l'APD (Avant Projet Définitif) de la phase 3, celle-ci étant la mise aux normes des équipements électriques et autres de cette Halle.

**Jacqueline LEFEBVRE**

Vous savez que nous avons désapprouvé l'art et la manière que vous aviez choisi pour régler le sort des commerçants sous les Halles rue Brisson, néanmoins aujourd'hui nous n'allons évidemment pas nous opposer aux travaux de rénovation des cellules libérées.

**Madame le Maire**

Merci Madame.

Donc vous approuvez cette délibération ?

**Jacqueline LEFEBVRE**

Il me semble que je viens de vous le dire.

**Jérôme BALOGÉ**

Je voudrais tout de même quelques précisions. Ça concerne le dessous des Halles ou aussi la structure supérieure ? J'ai compris que ça concernait aussi le dessus !

**Frank MICHEL**

Ça concerne toutes les Halles.

**Jérôme BALOGÉ**

J'ai une question préalable tout de même. Les travaux sont toujours nécessaires en effet, d'autres bâtiments le mériteraient aussi, mais quel impact sur l'activité commerciale ? Est-ce que cela entraîne une fermeture partielle ou complète des Halles ? Parce que c'est évidemment quelque chose qui interroge.

**Frank MICHEL**

Lorsque nous passerons les marchés, nous demanderons plusieurs options et notamment, il est jouable de faire une option maintien des commerçants pendant les travaux, ou transfert partiel par demi dans un chapiteau à côté, comme cela se fait dans de nombreuses villes, des chapiteaux qui seront chauffés l'hiver, aérés l'été, j'ai eu l'occasion d'aller en voir à Tarbes et effectivement les commerçants, après une période d'adaptation des clients, s'y sont retrouvés et ont maintenant retrouvé des Halles totalement rénovées, c'est tout simplement la condition de la mise aux normes et de la poursuite de l'activité de ces Halles.

Donc pour répondre très précisément, nous ne savons pas encore s'il est possible de privilégier une option avec le maintien en place les commerçants, auquel cas si c'est possible, nous préférons ce choix.

**Jérôme BALOGÉ**

En terme de calendrier, il y a un phasage qui est déjà prévu ?

**Frank MICHEL**

Il y a un phasage indicatif, donc les travaux lourds sur la structure commenceraient à peu près mi 2015 et se poursuivraient sur un an et demi en comptant les mises aux normes électriques. Il y aura deux phases.

La phase mises aux normes petits travaux légers serait faite avec les commerçants en place.

En clair, si les commerçants étaient amenés à bouger, ce qui n'est pas encore sûr, ça durerait à peu près 6 mois pour chaque demi-halle.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-469

**Direction Patrimoine et Moyens**

**CENTRE DU GUESCLIN - BÂTIMENT B -  
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT  
DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE ET DE DANSE  
AUGUSTE TOLBÈCQUE - CONVENTION DE  
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET DU  
FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS À USAGE  
PARTAGÉ, NON TRANSFÉRÉS À LA CAN (DONT  
LES COMMUNS)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Bâtiment B du Centre Du Guesclin, qui héberge le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse Auguste Tolbecque, a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) au 1<sup>er</sup> avril 2000 dans le cadre de sa compétence « politique de l'apprentissage et de la pratique de la musique et de la danse ».

Les bâtiments A et C ont été restitués à la Ville de Niort par procès verbal de restitution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Aussi, au regard du fonctionnement technique et administratif du Centre Du Guesclin, il a été nécessaire d'établir une convention de facturation des charges et frais de fonctionnement concernant le bâtiment B approuvée par délibération du 19 janvier 2009. Celle-ci a été signée les 5 et 18 février 2009 par les deux parties. L'avenant n°1 validé par délibération du 20 février 2012 a modifié et prorogé la convention initiale.

La CAN a récemment souhaité évoluer dans son positionnement vis-à-vis des locaux appartenant à un équipement communal mais affectés spécifiquement à l'exercice de ses compétences.

Elle accepte dorénavant de prendre en charge au prorata des millièmes de surfaces occupées le coût des travaux d'investissement relatifs aux espaces communs du Centre Du Guesclin.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'aménagement de son nouveau pôle communautaire Marcel Pagnol, la CAN a mis en place une nouvelle infrastructure informatique et téléphonique qui lui permet désormais de ne plus avoir recours au réseau communal.

En conséquence, et pour des raisons d'uniformité du conventionnement, il convient d'annuler la convention signée les 5 et 18 février 2009 et d'en établir une nouvelle. Cette convention précise, selon la définition de clés de répartition, la prise en charge des coûts de fonctionnement et d'investissement par la CAN des équipements, y compris pour les communs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de financement entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort portant prise en charge des coûts de fonctionnement et d'investissement du bâtiment B du Centre Du Guesclin, y compris pour les communs ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-470

**Direction Patrimoine et Moyens**

**RESTAURANT INTER-ADMINISTRATIF DE NIORT -  
AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE À  
DISPOSITION**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, propriétaire des Halles situés 13 place des Halles, a mis à disposition de l'Association du Restaurant Inter Administratif de Niort des locaux d'une superficie d'environ 1000 m<sup>2</sup> afin de les exploiter en restaurant à l'attention des agents salariés employés par ses membres adhérents ainsi que ses partenaires financiers.

Cette mise à disposition a été actée par le Conseil municipal réuni le 8 décembre 1995. La convention a été signée le 21 décembre 1995.

Il ressort des dispositions de l'article 7 de la convention d'origine qu'aucune mention particulière n'est prévue concernant le renouvellement du gros matériel.

Afin de pouvoir palier à l'éventualité de cette hypothèse et prévoir la répartition de son coût financier, il vous est proposé de faire évoluer la convention de mise à disposition du restaurant Inter Administratif de Niort entre la Ville de Niort l'association du Restaurant Inter Administratif de Niort par un avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modifications mentionnées dans l'avenant n° 1 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-471

**Direction Patrimoine et Moyens**

**CENTRE DU GUESCLIN - BÂTIMENT C - 1ER ÉTAGE  
- TRANSFERT DE BIEN MIS À DISPOSITION DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) a souhaité évoluer dans son positionnement vis-à-vis des locaux appartenant à un équipement communal mais affectés spécifiquement à l'exercice de la compétence CAN.

Ainsi, pour permettre à la CAN d'exercer ses compétences facultatives « politique de l'apprentissage et de la pratique des arts plastiques » et « lecture publique » reconnues d'intérêt communautaire, il y a lieu de mettre à sa disposition le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment C du Centre Du Guesclin occupé par l'école d'arts plastiques Pablo Picasso et la Médiathèque ludothèque.

De plus, dorénavant, la CAN accepte :

- de prendre en charge à 100 % les charges de fonctionnement et les travaux d'investissement dans les locaux qu'elle occupe exclusivement ;
- de prendre en charge au prorata des millièmes de surfaces occupées les coûts de fonctionnement et les travaux d'investissement relatifs à l'occupation des locaux communs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le procès-verbal de mise à disposition de l'équipement sis au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment C du Centre Du Guesclin occupé par l'école d'arts plastiques Pablo Picasso et la Médiathèque ludothèque ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ;
- approuver la convention portant financement de l'investissement et du fonctionnement des équipements à usage partagé, non transférés à la CAN et occupés majoritairement par la CAN ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-472

**Direction Patrimoine et Moyens****COMMERCES DE LA RUE BRISSON - ANNULATION  
DE REDEVANCES D'OCCUPATION AU TITRE DE  
L'ANNÉE 2013**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Madame Brigitte BLANCHON, gérante de l'enseigne commerciale « Ninette », occupait le local commercial municipal situé 18 rue Brisson à Niort.

Le 31 août 2013, la dirigeante a répondu, en libérant les lieux, aux obligations qui s'imposaient à la Ville de Niort dans le cadre du projet de requalification globale des Halles de Niort.

L'accompagnement apporté à cette commerçante sortante lui a permis de se réimplanter en centre ville de Niort.

Elle a toutefois été contrainte de financer des travaux coûteux habituellement à la charge des propriétaires et fragilisant ainsi la pérennité de son activité.

Dans ces conditions, en contrepartie des investissements réalisés et laissés en place sur le commerce rue Brisson par cette commerçante, il vous est proposé d'exonérer Madame Brigitte BLANCHON du paiement des redevances d'occupation des mois de juin, juillet et août 2013 et d'annuler en conséquence les titres de recettes correspondants.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- exonérer madame Brigitte BLANCHON du paiement des redevances d'occupation du local sis 18 rue Brisson pour les mois de juin, juillet et août 2013, soit un montant de 990,00 €,
- annuler en conséquence les titres suivants :

MOIS	MONTANT	TITRE	BORDEREAU	DATE
Juin 2013	330,00 €	1797	174	10/06/2013
Juillet 2013	330,00 €	2718	278	14/08/2013
Août 2013	330,00 €	2949	293	21/08/2013

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-473

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière**

**AVIS CONCERNANT LE DÉCRET MODIFIANT LE  
DÉCRET DE CRÉATION DES ETABLISSEMENTS  
PUBLICS FONCIERS DE L'ETAT (E.P.F.) SUITE À  
L'ORDONNANCE N° 2011-1068 DU 8 SEPTEMBRE  
2011**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Pour mémoire, l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF-PC) a été créé par décret n°2008-645 du 30 juin 2008;

L'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 prévoit que les décrets de création des E.P.F. de l'Etat existant à sa date de publication soient modifiés dans le délai de 2 ans à compter de la date de sa publication pour être conformes aux nouvelles dispositions du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L 321-2 de ce même code, les projets de décret doivent être soumis pour avis aux collectivités situées dans le périmètre d'intervention de l'E.P.F.

En ce sens, la Préfecture de Région a transmis à la Ville fin août le projet de décret, souhaitant recueillir son avis dans le délai de trois mois.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable après lecture attentive du projet de décret, considérant que celui-ci n'apporte pas de changement significatif ni dans le fonctionnement de l'E.P.F, ni dans ses missions.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-474

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière**

**CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE  
DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Diverses parcelles restées au compte de propriétaires privés sont entretenues depuis plusieurs années par les services de la Ville de Niort, et sont déjà matériellement incorporées à la voirie.

La régularisation administrative de ces différents dossiers implique des formalités de classement dans le domaine public résultant d'une enquête préalable en vertu des dispositions de l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme concernant les parcelles à usage de voies privées ouvertes à la circulation publique dans les ensembles d'habitation.

Ces parcelles concernées sont listées dans le tableau annexé à la présente.

Il convient de régulariser le statut de ces diverses parcelles en les incorporant dans le domaine public communal après enquête.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à lancer la procédure d'enquête publique prévoyant ce classement en vertu des dispositions de l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme au regard du statut des parcelles concernées ;

- donner son accord sur le principe du classement de l'ensemble de ces parcelles dans le domaine public après enquête préalable.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-475

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière**

**ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS RUE  
LOUISE MICHEL**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Au fur et à mesure des opportunités, la Ville de Niort acquiert des parcelles situées aux abords du Lambon pour en assurer la protection et la préservation de la biodiversité.

Un propriétaire riverain du Lambon a proposé la cession de deux parcelles situées rue Louise Michel, et cadastrées section HT N° 127 pour 74 a 07 ca, et N° 128 pour 15 a 88 ca.

Ces parcelles sont à flanc de coteau avec un beau point de vue dans la partie piétonne de la rue Louise Michel, et la partie basse des terrains est en bordure du Lambon.

Un accord est intervenu avec le propriétaire pour la cession de ces terrains pour le prix de MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 €) conformément à l'avis délivré par le Service de France Domaine.

Tous les frais et droits résultant de ladite acquisition seront imputés au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles HT 127 et 128 aux conditions ci-dessus énoncées, et au prix de 1 500,00 € ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-476

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière**

**CESSION D'UN TERRAIN RUE DE GENÈVE (BI 829)  
AU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN (BI 527)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire du site constituant l'ancienne station d'épuration Quai Métayer et Rue de Genève dont une partie est restée à la disposition de la CAN et le surplus re-transféré à la Ville. Le terrain d'assiette de ce site est cadastré section BI N° 462 pour 2 ha 68 a 68 ca.

Un propriétaire riverain (BI 527) de l'entrée par la Rue de Genève a demandé l'acquisition d'une partie de terrain d'une surface d'environ 175 m<sup>2</sup>.

Cette cession ne présente aucun obstacle pour l'usage actuel ou futur du site, et après négociation, cet acquéreur a accepté l'acquisition au prix de 10,00 €/m<sup>2</sup> conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine.

La parcelle vendue a été déterminée par un géomètre, et se trouve cadastrée section BI N° 829 pour une superficie de 187 m<sup>2</sup>.

En conséquence, le prix de la parcelle vendue s'établit donc à MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX EUROS (1 870,00 €).

Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à l'acquéreur intéressé, la parcelle BI 829, pour le prix de 10,00 €/m<sup>2</sup> soit 1 870,00 €;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la division cadastrale et la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué  
Signé  
Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-477

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière**

**CESSION D'UN TERRAIN RUE DE GENÈVE (BI 830)  
AU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN (BI 632)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire du site constituant l'ancienne station d'épuration Quai Métayer et Rue de Genève dont une partie est restée à la disposition de la CAN et le surplus re-transféré à la Ville. Le terrain d'assiette de ce site est cadastré section BI N° 462 pour 2 ha 68 a 68 ca.

Un propriétaire riverain (BI 632) de l'entrée par la Rue de Genève a demandé l'acquisition d'une partie de terrain d'une surface d'environ 175 m<sup>2</sup>.

Cette cession ne présente aucun obstacle pour l'usage actuel ou futur du site, et après négociation, cet acquéreur a accepté l'acquisition au prix de 10,00 €/m<sup>2</sup> conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine.

La parcelle vendue a été déterminée par un géomètre, et se trouve cadastrée section BI N° 830 pour une superficie de 170 m<sup>2</sup>.

En conséquence, le prix de la parcelle vendue s'établit à MILLE SEPT CENTS EUROS (1 700 €).

Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à l'acquéreur intéressé, la parcelle BI 830, pour le prix de 10,00 €/m<sup>2</sup> soit 1 700,00 €;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la division cadastrale et la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL**

**ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013**

Délibération n° D-2013-478

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT  
DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ**

Madame Nathalie SEGUIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La solidarité est un des axes fort de la politique municipale. Cette solidarité s'exprime notamment en faveur des personnes connaissant une situation économique difficile.

Si cette précarité touche une grande frange de la population adulte, elle impacte également les enfants qui, pour certains, ne connaissent pas les joies de partir en vacances. Aussi, la fédération des Deux-Sèvres du Secours Populaire Français a mis en place son projet « La journée des Oubliés des Vacances » qui permet à ces enfants de vivre au moins une journée de vacances.

Afin de l'aider dans la réalisation de ce projet, il vous est proposé d'accorder une subvention de 500 € au Secours Populaire Français – Fédération des Deux-Sèvres.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Secours Populaire Français – Fédération des Deux-Sèvres ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente, d'un montant de 500 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Nathalie SEGUIN

**RETOUR SOMMAIRE****Nathalie SEGUIN**

Il est question d'une subvention aux associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité, en l'occurrence il s'agit du Secours Populaire Français qui organise chaque année sa « journée des oubliés des vacances », cette année elle a eu lieu le 22 août et elle a permis à 78 enfants de partir une journée en vacance.

Le montant de la subvention qui leur est accordée est de 500 €

**Madame le Maire**

Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée, un bon appétit et à la prochaine fois.

PROCES-VERBAL